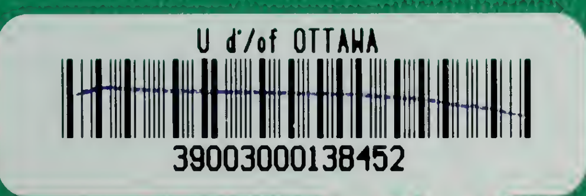




RECHERCHES

HISTORIQUES ET CRITIQUES

SUR

JEAN LE HENNUYER,

ÉVÊQUE ET COMTE DE LISIEUX.

ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE :

Notice sur Jules-Basile FÉRON DE LA FÉRONNAYS, évêque et comte de Lisieux. — *Brochure in-8°.*

IMPRIMERIE DE J.-J. PIGEON.

RECHERCHES

HISTORIQUES ET CRITIQUES

SUR

JEAN LE HENNUYER,

ÉVÊQUE ET COMTE DE LISIEUX.

par Auguste [illegible]

« Qui curavit gentem suam, et liberavit eam
» à perditione. » (ECCLÉS. 50—4.



LISIEUX,

LIBRAIRIE DE J. J. PIGEON.

—

1842.

Avant-Propos.

« Personne n'est obligé d'écrire l'histoire;
» mais celui qui l'entreprend s'engage à dire
» la vérité tout entière. »

(Fleury.)

Divers écrits ont émis l'opinion qu'il faut rejeter, comme un mensonge historique, la tradition touchant le dévouement de l'évêque de Lisieux, Jean Le Hennuyer, en faveur des calvinistes de sa ville épiscopale, à l'époque des sanglantes exécutions de la Saint-Barthélemy. On distingue principalement, parmi ces critiques, une dissertation publiée dans les *Archives littéraires de la Normandie* (1),

(1) Tome Ier, année 1824, *p.* 134-156.

dont l'auteur est M. L. Dubois, et une brochure anonyme intitulée *les Huguenots, ou la Saint-Barthélemy à Lisieux*. Caen, 1840.

M. Dubois, qui est aussi l'auteur d'une notice sur Le Hennuyer, insérée dans le *Mercure de France*, de septembre 1817, et ensuite dans la *Biographie universelle*, se servit, pour dépouiller le prélat de sa renommée, des argumens qu'il rencontra dans les écrits de l'abbé Le Prevost, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerois, à Paris (1). L'abbé Le Prevost avait contesté, en 1746, l'authenticité du trait historique dont il s'agit, dans le *Mercure de France* du mois de juin.

Le travail de M. Dubois, ayant eu l'avantage de partager la publicité de la *Biographie universelle*, les opinions de l'abbé Le Prevost, depuis long-temps oubliées, se trouvèrent plus au grand jour que dans le *Mercure de France*. Un professeur d'histoire de l'académie de Paris (2), donna des éloges à cette critique ressuscitée, déclara les objections *solides et*

(1) Auteur ecclésiastique, mort à Paris, le 10 janvier 1754.

(2) M. Ch. Durozoir, *Revue encyclopédique*, tome 44, année 1829.

convaincantes, et conclut sans hésiter *que cette action héroïque de charité chrétienne devait être mise au nombre des mensonges répétés sans examen.*

Le tome XI de la collection historique des bénédictins intitulée *Gallia Christiana*, édition de 1759; les *Mémoires pour servir à l'Histoire des Evêques de Lisieux,* datés de l'année 1754 (1), et les *Ephémérides normandes* ont recueilli les principaux argumens de la critique de l'abbé Leprevost.

La dissertation de cet auteur a été écrite à la suite de la polémique qu'il a soutenue contre le dominicain Mathieu Texte, au sujet de la profession religieuse de Le Hennuyer. Il prétendait prouver que ce prélat n'avait jamais été de l'ordre de Saint-Dominique. On ne remarque pas sans surprise combien la dispute fut longue et vive. Elle était élevée depuis cinq ans, lorsque l'abbé Le Prevost publia ses argumens contre le prétendu mensonge historique qui venait de se dévoiler à ses yeux. L'idée de porter la discussion sur

(1) Par Noël Deshayes, curé de Campigni, près de Pont-Audemer. Ce manuscrit, qui appartient à la bibliothèque du Grand-Séminaire d'Evreux, doit être prochainement imprimé.

ce point lui est venue un peu tard : c'était là, cependant, la seule question digne d'une polémique.

Telle est l'origine de la première contestation élevée contre l'authenticité du trait historique qui fait honneur à Le Hennuyer.

Mathieu Texte repondit à cette attaque inattendue par une lettre imprimée dans le *Mercure de France* de décembre 1746. Depuis ce temps, personne n'a pris la défense de l'évêque de Lisieux. La critique s'est prévalue de ce long silence (1) : il est pressant de le rompre. Ces *Recherches* auront donc pour but de rendre à Le Hennuyer sa célébrité, et à la ville de Lisieux le plus beau trait de ses annales.

L'examen des objections émises est contenu dans les chapitres IV, V, VI, VII, VIII, IX et X. Il est précédé d'un Précis de la Vie du Prélat et des principaux évènemens de l'époque où il vécut.

(1) *Les Huguenots*, p. 34.

RECHERCHES

HISTORIQUES ET CRITIQUES

SUR

JEAN LE HENNUYER,

ÉVÊQUE ET COMTE DE LISIEUX.

CHAPITRE Ier.

—

Professorat.

JEAN LE HENNUYER, évêque et comte de Lisieux, docteur de sorbonne, naquit en 1497, dans la partie de l'ancien Vermandois qui dépendait du diocèse de Laon, aujourd'hui un des cantons du département de l'Aisne.

Il fit avec distinction ses études à Paris, au *collége de Navarre,* à la faveur d'une bourse. Agrégé de suite à la savante corporation de cette maison célèbre, qui a présenté, pendant plusieurs siècles, une longue liste d'élèves devenus des hommes illustres (1530), il passa une grande partie de sa vie appliqué aux travaux de l'enseignement. Il professa d'abord les humanités pen-

dant six ans; et ce ne fut qu'après sa licence, en 1537, qu'il occupa une chaire de philosophie. Deux ans après, il fut, à la suite d'un concours, élu à l'unanimité professeur de théologie. Il avait été reçu docteur en 1538.

La théologie était alors la reine des écoles, et, selon la définition des anciens auteurs, la maîtresse science de toutes les sciences. La jeunesse studieuse alla entendre avec empressement le nouveau professeur, soit à *Navarre*, soit au *collége du Mans*, où il donnait des cours à certains jours de la semaine (1).

La renaissance des lettres excitait vivement, dans les écoles, le désir du savoir : la foule entourait les maîtres à la voix de François Ier qui s'efforçait de rendre la vie aux arts, aux sciences et aux lettres.

Ce prince, dont on a écrit qu'il aimait les lettres humaines et ceux qui les cultivaient, récompensa les travaux de Le Hennuyer en l'adjoignant à l'évêque de Grasse, le Génois Bénédict Théorénus, poëte lyrique, chargé d'enseigner quelques notions de la rhétorique et de la philosophie au Dauphin, alors âgé de vingt ans (1538).

Depuis quelques années, le célèbre professeur donnait ses soins à des éducations particulières, sans aban-

(1) Launoi, *Hist. Navarræ Gymnasii.*

donner sa chaire du collége de Navarre. Le duc de Vendôme, Charles 1er, lui avait confié la direction des études de ses fils; l'un, Antoine de Bourbon, qui fut roi de Navarre, père de Henri IV, et lieutenant-général du royaume pendant la minorité de Charles IX; l'autre, Charles de Bourbon, devenu cardinal, archevêque de Rouen, légat d'Avignon, le même qui fut fait roi de France par la Ligue, sous le nom de Charles X (1534-1537).

Charles de Lorraine, qui devint cardinal, et l'un des hommes les plus célèbres de son siècle, reçut, vers le même temps, ses leçons de philosophie et de théologie. Ces jeunes princes assistaient, en outre, aux cours publics qu'il donnait au collége de Navarre (1537-1539).

Le Hennuyer, préférant la culture des lettres au séjour bruyant de la cour, n'habitait point auprès de son royal élève : il logeait rue des Grands-Augustins, dans une maison qu'il avait acceptée de l'abbaye de Saint-Denis, dont son élève Charles de Lorraine avait été fait abbé commanditaire. S'étant ainsi réservé une liberté plus entière, il avait pu continuer ses leçons, soit publiques, soit particulières.

Parmi ceux de ses élèves qui ont acquis quelque renom, on doit citer le fameux ennemi d'Aristote, le grammairien Ramus, si misérablement égorgé à la

Saint-Barthélemi. Ce savant, né comme lui dans le Vermandois, avait commencé par être son domestique au collége de Navarre, pendant plusieurs années. Employant le jour aux devoirs de son humble condition, et la nuit à l'étude, il parvint à se distinguer par son érudition. Ses nombreux écrits l'ont fait regarder comme une des plus brillantes lumières de son siècle; mais, d'un esprit trop emporté vers les réformes et les nouveautés, il s'aliéna, par ses hardiesses, ses premiers protecteurs. Le Hennuyer, déplorant ce résultat des encouragemens qu'il lui avait donnés, disait, en parlant de lui, qu'il était très-fâché d'avoir allumé un flambeau qui mettait le feu partout (1).

Ses soins avaient fructifié d'une manière non moins remarquable pendant les rapides et brillantes études de Charles de Lorraine. Ce jeune prince, nommé dès l'âge de dix-sept ans à l'archevêché de Rheims, parut à la cour aussitôt qu'il fut entré en dignité. Il s'y fit remarquer, dès le premier instant, par son esprit et ses manières insinuantes. « Le cardinal Charles de Lorraine, dit Bossuet, grand génie, grand homme d'état, d'une vive et agréable éloquence, savant même pour un homme de sa qualité et de ses emplois, gouverna tout, sous François II, avec François, duc de Guise, son

(1) *Réponse* latine *de P. Charpentier*, imprimée en 1564, *contre la Méthode de Pierre Ramus*, fol. 3.

frère (1). » Le maître, comme un père, ne dut-il pas regarder avec orgueil un élève aussi distingué?

La Dauphine ayant témoigné du penchant vers les doctrines de la réforme, Le Hennuyer craignit que la nièce du pape Clément VII n'en vînt à se regarder comme la nièce de l'Ante-Christ, en se rangeant sous le bâton pastoral de Calvin. Un jour que le zèlé docteur se trouvait chez la Princesse avec le jeune archevêque de Rheims, il ne répondit aux divers propos des dames qui vantaient l'excellence du nouveau symbole, agréablement affranchi du joug de la confession et de la pénitence, qu'en priant son élève d'exposer succinctement les principales preuves de la foi catholique. Le jeune prélat s'exprima avec tant de clarté et de solidité, que Catherine de Médicis déclara sur-le-champ qu'elle ne changerait jamais de religion.

François 1er eut aussi le bon esprit de ne pas abjurer la vieille foi de ses pères, et de résister à tous les beaux discours des dames que la réforme envoyait auprès de lui faire du prosélytisme. « Qui le croirait » aujourd'hui, dit M. Audin (2), qu'une intrigue de » femmes faillit ravir à la France son vieux *Credo* » d'Athanase! » Cette conspiration avait pour chefs la

(1) *Histoire des Variations*, t. I.

(2) *Histoire de la Vie, des Ouvrages et des Doctrines de Calvin*, t. II.

reine de Navarre, cette Marguerite, cette sœur chérie que le Roi nommait familièrement sa *mignonne ;* et la duchesse d'Etampes, favorite en titre, ambitieuse d'ajouter cette séduction aux séductions de sa dangereuse beauté. « On voulait, » remarque l'auteur déjà cité, « troubler la conscience du Roi, l'amener douce-» ment au doute : alors on l'aurait laissé en repos et en » paix, jusqu'à ce que le doute l'eût jeté dans l'hé-» résie. » Mais François 1er, qui, néanmoins, ne passait pas pour dévot, mit promptement un terme à ces intrigues en disant, dans sa harangue prononcée après la cérémonie expiatoire des sacriléges des protestans commis à Saint-Médard : « Si je savais que mon » bras fût infecté de cette peste, je le ferais couper. »

Les protestans, qui n'étaient point parvenus à jete le Roi dans l'hérésie, se retournèrent du côté du Dauphin; mais ils trouvèrent auprès de lui Le Hennuyer, théologien habile à les combattre; et leurs menées furent tout-à-fait sans succès. Ils se vengèrent de leur échec, dans leurs pamphlets, par des invectives contre le pieux précepteur (1).

C'est comme théologien que Le Hennuyer avait acquis la considération dont il jouissait à la cour, où il avait été introduit par le R. P. de Guyencourt, religieux

(1) Lettre de Villemadon à Catherine de Médicis, datée du 26 août 1559.

dominicain, confesseur du Roi. Ce religieux était, comme lui, originaire du Vermandois, et l'ami de sa famille : leur liaison est facile à apprécier. Il avait fait désigner son compatriote pour être l'un des professeurs du Dauphin ; et c'est sur sa recommandation que Henri II le nomma, dans la suite, son confesseur (1).

Vers le temps de son admission au doctorat (1538), Le Hennuyer s'est livré avec succès à la prédication. Diane de Poitiers, veuve du grand-sénéchal de Normandie, Louis de Brézé, l'entendit et le choisit pour confesseur. Elle le fit connaître ensuite à Catherine de Médicis. La direction de ces deux dames dans les voies du salut suggère à M. Dubois une critique. Il remarque avec amertume « que ces fonctions, dont le rapproche-
» ment et l'exercice pourraient paraître assez *bizarres*,
» si l'on ne se rappelait pas que *la superstition et*
» *l'amour, la débauche et le fanatisme* s'allient merveil-
» leusement dans certaines âmes, et prêtent parfois à
» *des spéculations* qui, pour n'être pas fort honnêtes,
» n'en sont pas moins *lucratives* (2). »

Diane de Poitiers avait plus de quarante ans, lorsqu'elle fut aimée du Dauphin, qui en avait à peine dix-huit. Le prince perdit auprès d'elle la rudesse de

(1) *Voyez, à la fin*, Note 1.

(2) *Archives littéraires de la Normandie*, p. 154.

son caractère ainsi que la pesanteur de ses manières, et y prit des habitudes de douceur, d'affabilité, d'égalité d'âme qui lui gagnaient facilement l'affection de ceux qui l'approchaient. « On affirme que cette dame, » rapporte un contemporain, « a entrepris d'endoctriner, » de corriger et de conseiller Mgr le Dauphin, et de le » pousser à toutes les actions dignes de lui; et son rôle, » en effet, lui réussit à merveille : il est devenu un tout » autre homme : le Prince a pour elle une tendresse » véritable; mais on pense qu'il n'y a rien là de lascif, » que c'est comme entre mère et fils (1). » C'est donc dans le but de lui former l'esprit et les manières que le Roi l'avait donné à cette femme aimable, pour être son chevalier. Sans approuver ce moyen d'éducation et ce dangereux commerce de sentiment et de confiance, il est juste de rejeter les satires et les calomnies des calvinistes qui l'ont fort haïe (2). Entre autres médailles frappées en son honneur, on en trouve une où elle est représentée foulant aux pieds l'amour avec cet exergue : *Omnium victorem vici : j'ai vaincu le vainqueur de tous !* La veuve de Louis de Brézé ne mérite point les profonds stigmates dont plusieurs auteurs l'ont voulu flétrir. On a, de nos jours, rendu plus de justice aux qualités distinguées de son cœur et de son

(1) Marino Cavalli : *Relations des Ambassadeurs vénitiens au seizième siècle*, t. 1er, p. 287, in-4°.

(2) Garnier, *Histoire de France*, tôme XXVI, page 3 et suivantes.

esprit, en donnant des éloges mérités à son invariable attachement à la religion catholique, à ses aumônes, à ses fondations pieuses d'une munificence vraiment royale, et surtout à sa libéralité envers les gens de lettres. On lit dans Brantôme « qu'elle était fort débour-
» sière, charitable et aumônière, et qu'il fallait que le
» peuple de France priât Dieu qu'il ne vînt jamais
» grande dame plus mauvaise que celle-là, ni plus mal-
» faisante. » Cette confidente du Roi, qui ne passa jamais pour enfreindre les lois de la décence et des bienséances extérieures, n'était donc point aussi décriée du côté des mœurs qu'il a plu à quelques faiseurs de libelles de la représenter. On ne comprend pas le motif qui porte M. Dubois à traiter de *spéculateur* le prêtre appelé pour entendre la confession de cette mère de famille, dont l'ascendant sur l'esprit du Roi a été celui d'un ministre favori, et non d'une maîtresse aimée avec passion.

Il reste à expliquer la position de Le Hennuyer à l'égard d'une autre dame célèbre. La Dauphine le choisit pour son confesseur à l'époque où le R. P. de Guyencourt, était chargé de diriger la conscience du Dauphin (1538). Le Hennuyer occupa d'abord, pendant peu de temps, cette fonction, qui lui fut rendue en 1547, et qu'il conserva jusqu'au moment où il devint confesseur du Roi (1553). Il remplaçait auprès de la Dauphine Louis Leboutciller, docteur en théologie de l'Académie de

Caen, suspecté d'être favorable aux nouvelles opinions. Cet exposé indique que s'il donna ses conseils, pendant plus de six ans, à une jeune princesse ornée de qualités brillantes, modèle de douceur et de conciliation, à qui les protestans n'avaient rien imputé de ce qui s'était fait contre eux, il ne fut jamais le directeur de conscience de la Médicis devenue régente, de l'astucieuse italienne sans foi, sans âme, ne reculant devant aucune infamie pour le maintien de son pouvoir; de la mère corruptrice, de la femme athée: en un mot, de la Médicis de la Saint-Barthélemi. On en a la preuve par la nomenclature des confesseurs qui lui succédèrent. Voici cette liste, passablement longue, sur laquelle ne se trouve plus le nom de Le Hennuyer, mais ceux de: Alphonse de Verceil; Benciveni; Torreceli; Herlant; Abely, dominicain; Beausamis, carme; et Saint-Germain, au sujet duquel on lui avait prédit de se garder de Saint-Germain; ce qui lui donnait de l'éloignement pour le château de Saint-Germain-en-Laye. L'auteur des *Huguenots* a donc eu tort de le signaler au mépris, *comme le directeur de conscience de tout une cour qui a commandé, en* 1572, *le massacre des protestans dans le royaume* (1). Si Le Hennuyer fut regardé comme le théologien de la cour, ce fut seulement pendant le règne de Henri II. Alors Charles de Lorraine, créé cardinal, était parvenu à une haute faveur; le

(1) Page 30.

duc François, son frère, était premier ministre : la duchesse de Valentinois s'était alliée à la famille de Guise par le mariage de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, avec Louise de Brézé, sa fille : tous ces amis de Le Hennuyer formaient autour du trône un cercle dans lequel il était fort bien venu. Mais ces maîtres du gouvernement pensèrent peu à sa fortune. La protection de la famille de Guise, si puissante alors, ne lui valut pas autant que l'amitié active du confesseur du Roi, le R. P. Jean de Guyencourt. Des relations d'amitié avec ce bon religieux appelèrent fréquemment Le Hennuyer chez les dominicains de la rue Saint-Jacques, dans l'ordre desquels, selon plusieurs auteurs, il fit profession religieuse vers 1542.

Cette profession religieuse a été contestée dans le *Mercure de France*, année 1742 (1). L'abbé Leprevost soutenait l'impossibilité de cette profession religieuse, en objectant que Le Hennuyer était encore prêtre séculier quand il fut reçu docteur, et que les dignités dont il a été revêtu n'étaient point ordinairement données à des religieux, sans une dispense expresse mentionnée dans les bulles. Le dominicain Echard, intervenant dans la discussion, reconnut que l'Evêque de Lisieux n'avait jamais été de son ordre (2). Enfin, les jésuites auteurs

(1) *Mercure de France*, octobre 1742. — *Mémoires de Trévoux*, avril 1744. — Moréri : *Dictionnaire historique.*

(2) *Nouveaux Mémoires de l'abbé d'Artigny*, t. v, p. 365.

des *Mémoires de Trévoux* déclarèrent qu'ils avaient la conviction que le Prélat était toujours resté parmi le clergé séculier (1).

Matthieu Texte, religieux dominicain, avait soutenu l'opinion contraire : d'abord, contre l'abbé Josse-Leclerc, éditeur du *Nouveau Dictionnaire historique*, en publiant ses *Eclaircissemens* dans le *Mercure de France* du mois d'octobre 1741 ; ensuite, contre l'abbé Leprevost, par une lettre insérée dans les *Mémoires de Trévoux* du mois de février 1744. Il s'appuie sur le récit d'un religieux de son ordre, le père Antoine Mallet, qui, le premier, avait écrit une Histoire des Dominicains depuis la mort du Prélat ; et sur l'autorité de dom Sainte-Marthe, général des bénédictins. Il cite Duboulay, *Histoire de l'Université de Paris ;* l'abbé Archon, *Histoire de la Chapelle des Rois de France ;* le père Bessin, *Conciles du diocèse de Rouen ;* le chanoine de Lisieux Jean Leprevost; le père Graveson, et le père Alexandre, *Annales ecclésiastiques ;* et quelques autres historiens qui rapportent unanimement que le Prélat avait été dominicain. Il montre ensuite, dans sa vie, un laps de cinq années, de 1542 à 1547, pendant lequel il avait pris l'habit de religion.

Matthieu Texte avait répondu aux objections les plus puissantes de l'abbé Leprevost, que Le Hennuyer était

(1) *Mémoires de Trévoux*, mai 1747, p. 1129.

docteur avant d'entrer au couvent, et que le silence des bulles sur sa qualité de religieux ne doit point être pris en considération, les dignitaires de la chapelle des rois de France étant ordinairement regardés, à la cour de Rome, comme faisant partie du clergé séculier. Il cite plusieurs exemples.

La piété de Le Hennuyer est un motif qui entraîne vers le sentiment des auteurs qui l'ont qualifié de dominicain. Il avait peut-être éprouvé trop de malaise dans la vie séculière, en rencontrant de toutes parts le relâchement des mœurs, suite inévitable de l'indifférence religieuse. « A cette époque, les mauvaises mœurs, » dit un historien moderne, « ne se concentraient pas dans » quelques folles têtes de jeunes hommes : les carac- » tères les plus graves s'y laissaient aller (1). » Il est facile de croire qu'il ait saisi avec empressement l'occasion d'un changement de la Dauphine, qui lui retira sa confiance, pour aller, dans la retraite habitée par son meilleur ami, rendre plus étroits les liens qui le consacraient au culte des autels. Il avait trouvé dans deux de ses anciens maîtres au Collége de Navarre, l'exemple d'une semblable fuite du monde.

On remarque aussi que les mémoires du temps ne mentionnent aucun fait relatif au Prélat, pendant les années indiquées pour sa retraite chez les dominicains.

(1) M. Capefigue : *Histoire de la Réforme*, p. 5, t. III.

C'est seulement en 1547, année où régnait une épidémie très-meurtrière, qu'on le retrouve à la cour, rappelé par la Dauphine devenue Reine, qui lui rendait la direction de sa conscience.

Alors Le Hennuyer voyait sur le trône le Prince qui avait écouté ses leçons, et aux premiers postes de l'Etat les hommes puissans dont il conserva constamment l'estime. C'étaient le duc de Guise, le connétable de Montmorency, qui arrivait de l'exil; les cardinaux de Lorraine et de Bourbon. Tout avait changé autour du trône, à l'avènement du nouveau Roi, sans toucher à sa position. Docteur studieux, il vivait éloigné de toute intrigue, ne paraissant à la cour qu'en sa qualité de prêtre, pour l'acquit de son ministère. Ce ne fut que dans la cinquième année de ce règne, à l'avènement duquel, dit un historien, les nouveaux favoris avaient si promptement chassé les anciens de leurs charges, qu'il fut nommé premier aumônier du Roi, en remplacement de l'abbé de Pontlevoy, pourvu de la grande-aumônerie (1er juillet 1552).

Une fonction difficile à remplir auprès d'un monarque faible et livré aux flatteurs, lui fut confiée l'année suivante : celle de diriger la conscience du Roi. Il fut le premier confesseur du Roi pourvu du titre de supérieur né du Collége de Navarre (1). Il usa bientôt

(1) Dupeyrat : *Histoire de la Chapelle des Rois de France*, p. 436; in-f°.

après de sa prérogative pour donner de nouveaux réglemens à cette maison célèbre, dont la bonne renommée lui fut toujours précieuse. Dans sa vieillesse, le titre de doyen de la faculté de théologie, en Sorbonne, continua le lien qui l'attacha toute sa vie à sa chère Maison de Navarre.

Le décanat de Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, auquel il fut élu sur la présentation du Roi, le 24 octobre 1556, lui servit de marchepied à une plus éminente dignité. Peu de mois après, Henri l'avait nommé à l'évêché de Lodève, vacant par la mort de Dominique de Gabres. Le Hennuyer ne prit point possession de ce siége, quoiqu'il en eût accepté le titre dans des thèses qui lui furent présentées au Collége de Navarre. Pendant la poursuite des bulles, le cardinal d'Annebaut, évêque de Lisieux, mourut, et l'Evêque élu de Lodève fut aussitôt désigné par le Roi pour ce siége (1). Les bulles de transfert, datées du 4 des calendes de février 1559 (29 janvier 1560), première année du pontificat de Pie IV, ne furent enregistrées que sous le règne suivant.

Henri était loin de penser qu'il attendait à la dernière année de sa vie pour payer à ses maîtres, Le Hennuyer et Danès, élevés ensemble à la dignité épiscopale, la dette sacrée de la reconnaissance. Il mourut

(1) Note 2.

le 10 juillet 1559. On sait comment ce Prince fut mortellement frappé au-dessus de l'œil droit par le comte de Montgommery, dans les jeux d'un tournoi donné aux environs de la Bastille, après la paix de Câteau-Cambrésis. L'Evêque de Lisieux reçut du Roi mourant la déclaration publique qu'il pardonnait au comte l'accident involontaire qui causait sa mort. Il l'entendit avec attendrissement conjurer la Reine et les grands de l'Etat de ne pas rendre le mal pour le mal par le supplice de celui qui l'avait si malheureusement atteint.



CHAPITRE II.

—

Episcopat.

L'évêque de Lisieux prit possession personnelle de son évêché le 25 mars 1560. Son clergé le reçut comme un guide digne de confiance, et surtout comme un protecteur fort d'un haut crédit auprès du Prince (1).

A cette époque, le parti calviniste s'agitait d'autant plus en Normandie, qu'il y recrutait de nombreux prosélytes. Quelques scandales avaient contristé la ville de Honfleur, et même la ville épiscopale (2). « La ré-
» forme, » dit un historien, « ne se cachait plus
» comme autrefois : elle était devenue disputeuse,
» railleuse, insolente; au lieu de lever les mains pour

(1) Note 3.

(2) *Délibérations du Chapitre de Lisieux*, avril 1560 et 22 août 1561.

» prier, elle les levait pour frapper ou pour mau-
» dire (1). » Le soir, s'il devait se tenir un prêche, toute la localité était en émoi; on y courait : c'était un spectacle. Le ministre amusait son monde par ses sorties contre l'*idolâtrie papiste*, et ses insultantes moqueries sur les prêtres, les moines, les couvens. « La réforme
» française copiait le protestantisme saxon : elle appe-
» lait le Pape *l'Ante-Christ de Rome;* Rome, *la grande*
» *prostituée;* les cardinaux, *des fils d'Enfer;* les prê-
» tres, *des graisseurs* ou *des messotiers.* (2). » A la fin, des colporteurs distribuaient des caricatures contre les gens d'église, des Bibles de Genève, des Catéchismes. Ils offraient aux dames *les petits psalmes rimés, dorés, réglés, dont la seule joliveté devait convier à la lecture.* La réforme obtenait ainsi beaucoup de succès auprès des femmes et des jeunes gens. Elle en eut aussi, soit parmi les ecclésiastiques auxquels elle prêchait le mariage, soit parmi les âmes indifférentes auxquelles pesaient les observances sévères de l'Eglise romaine (3).

Ces nouvelles doctrines, soutenues par la faveur des grands, impressionnaient fortement les populations, et l'ordre public fut très-fréquemment troublé pendant les longs accès de cette fièvre religieuse. « Dans un grand

(1) M. Audin : *Histoire de Calvin.* — (2) *Idem.*

(3) Note 4.

nombre de villes, dit Millot, on désertait les prônes pour fréquenter les prêches. Les réformés insultaient les catholiques, les catholiques insultaient les réformés. La multitude aisément portée aux excès, dont elle ne calcule jamais les suites, prend aisément feu dans les querelles de religion : moins elle comprend, plus elle s'enflamme. Il fallait peu de chose pour causer un embrâsement général en France (1). »

La réforme avait pris, dès les premiers jours, un caractère anarchique qui la mit promptement sous la direction d'un parti politique. Elle se donna pour chefs de grands seigneurs, principalement les princes de la maison de Bourbon, qui ne cherchaient qu'à prévaloir dans le maniement des affaires du royaume (2). Aussi, la convocation des états, la réunion d'un concile, la suppression provisoire de toutes poursuites contre les hérétiques et la liberté de pratiquer sans éclat la nouvelle religion, tous ces moyens de conciliation n'avaient apporté aucun calme. La révolte, soutenue par la féodalité, leva la bannière contre l'autorité monarchique; et l'hérésie, s'unissant à la rébellion, passa rapidement de ville en ville.

Catherine de Médicis, cherchant un remède aux

(1) *Elémens de l'Histoire de France*, t. III.

(2) *Documens inédits sur l'histoire de France*; *Relation de M.* A. Barbaro, *ambasssadeur vénitien*, tôme II., page 57.

maux de l'Etat, essaya de rapprocher les partis. Elle fit ouvrir des conférences entre les docteurs des deux croyances, en présence du Roi et d'un grand nombre d'évêques. On appela cette espèce de concile le *colloque de Poissy* (1). L'Evêque de Lisieux y siégea et prit une grande part aux disputes et aux résolutions, selon l'esprit de la foi vive dont il fut toujours animé (2).

Cependant la Régente ne retira aucun fruit de la tenue de cette assemblée pour le rétablissement de la paix. « Dieu, dit Bossuet, confondit la politique et l'orgueil de ceux qui crurent par leur éloquence, par de petites adresses et de faibles ménagemens, éteindre un tel feu dans la première vigueur de l'embrâsement (3). » Néanmoins, Catherine, toujours persuadée que les calvinistes se relâcheraient de leurs prétentions en cas qu'il leur fût accordé plusieurs points, écrivit au Pape pour soumettre à son examen quelques changemens dans le culte, dont l'adoption pourrait, à son avis, favoriser la réunion des deux communions. Mais toutes ces conférences et toutes ces propositions ne firent qu'envenimer les querelles, et même favoriser le débordement des nouvelles opinions. Bientôt le pouvoir fut trop faible pour contenir les réformés qui s'emparèrent des églises à leur convenance.

(1) Note 5.
(2) *Histoire des évêques de Lisieux*, par Noël Deshayes.
(3) *Variations*, tome II.

La Régente, s'appuyant de nouveau sur son système de ménagemens, cherchait à maintenir l'équilibre entre les deux religions rivales. Si d'un côté elle déclarait que l'intention du Roi, son fils, dont la sienne ne différait point, était de vivre et de mourir dans la profession de la religion ancienne et de ne pas souffrir qu'on y portât la moindre atteinte; d'autre part, elle laissait prêcher les missionnaires calvinistes dans les galeries ou les cours du château, où ils suffisaient à peine à l'affluence des personnes de tout rang qui désiraient les entendre. Si elle faisait rendre aux catholiques les églises usurpées, ce qui n'était pas exécuté sans violence, elle autorisait l'exercice du culte réformé hors de l'enceinte des villes; enfin, elle fit signer la fameuse ordonnance, connue sous le nom d'*Edit de janvier* 1562, par laquelle les calvinistes acquirent un état civil qui devint irrévocable (1).

Mais il arriva à la Reine-mère, selon la remarque de l'historien Garnier, ce qui arrive ordinairement à ceux qui veulent tenir un milieu entre deux partis extrêmes: elle les mécontenta l'un et l'autre. « Les catholiques, » ajoute-t-il, « ne virent dans l'édit que l'établissement
» légal d'une nouvelle religion en France, et attribuè-
» rent à des ménagemens politiques le reste d'égards
» qu'elle gardait encore pour l'ancienne. Les réfor-
» més qui, d'après ce qui s'était passé depuis six mois,

(1) Garnier. — Anquetil. — *Histoire de France.*

» s'attendaient à une liberté entière, dédaignèrent une » pure tolérance avec des restrictions humiliantes. » Cependant, ils acceptèrent l'édit, après avoir été » informés par les principaux ministres qui avaient » écrit aux églises que, dans les dispositions où étaient » le Roi, la Reine-Mère et les membres influens du » conseil, cette première faveur ne tarderait pas à être » suivie d'autres plus considérables (1). » Il paraît, en effet, que Catherine n'était plus retenue dans l'ancienne religion que par la crainte de voir sa puissance tomber sous l'animadversion du parti catholique.

Telles sont les circonstances au milieu desquelles l'Evêque de Lisieux devait agir. Le pieux Prélat, rejetant tout terme moyen entre la vérité et l'hérésie, ne tergiversa point et resta en communion de principes avec la Sorbonne, dont il était un des membres les plus distingués; docte maison, de l'aveu de Luther même, la mère et la nourrice des saintes lettres, qui, dans ces temps de défection et de scandales, a été regardée comme le seul abri du catholicisme (2). La ligne de conduite du Prélat, injustement incriminée, se trouva toute tracée dans l'accomplissement de ses devoirs pour la conservation de la foi parmi ses diocésains. A l'exemple de tous les cardinaux français et d'un grand nombre d'évêques, il fit dresser l'acte suivant : « Jehan Le

(1) *Histoire de France*, tome XXIX, page 422.
(2) Note 6.

» Hannuyer, évêque et comte de Lysieulx, après avoir » veu et leu certain édict touchant la religion, donné » à Saint-Germain-en-Laye le 10 janvier dernier (il » est du 17), a déclaré et déclare qu'il s'oppose à la » publication d'iceluy, en tant qu'il est contrevenant » au debvoir de sa charge donnée de Dieu audict » évesque et pasteur, pour le bien et salut de son » peuple, et duquel fault qu'il responde devant iceluy, » voire âme pour âme; et offre desduire les raisons de » son opposition devant le Roy, en son privé conseil, » toutes fois et quantes qu'il y sera appelé, et de ce de- » mande lettres... et donne pouvoir....., etc. (1). » Les chanoines signèrent une semblable protestation. L'une et l'autre pièce furent publiées en chaire. L'Evêque poussa le zèle jusqu'à faire lui-même cette publication. Après s'être adressé aux catholiques dans l'intérieur de sa cathédrale, il se rendit devant la principale porte pour lire les mêmes actes aux calvinistes de la ville qu'il y avait convoqués. Il leur expliqua, dans un discours, les motifs de sa conduite. Mais ceux-ci répondirent à ses exhortations par des cris, des menaces, des injures, et poussèrent l'insolence jusqu'à le maltraiter (2).

Au moment de la promulgation de l'édit, les princes de Lorraine, les maréchaux de Saint-André et de

(1) *Registre des délibérations du chapitre de Lisieux*, — *février* 1562.

(2) Delaunoy. *Hist. Colleg. Navarrici;* — Noël Deshayes.

Brissac, ainsi que les principaux seigneurs catholiques, s'étaient éloignés de la cour, en annonçant hautement leur résolution de s'opposer à son exécution de tout leur pouvoir. « Lorsque le parti des fervens catholiques, » écrit M. Capefigue, « contemplait les conditions de » l'édit de Saint-Germain, n'était-il pas naturel qu'il » éprouvât une indignation vive et profonde. Depuis » vingt ans, il avait pris les armes pour se rallier sous » l'étendard de ses opinions et de sa foi, son sang avait » coulé aux champs de guerre, et pour résultat il » voyait les huguenots s'emparer du pouvoir, établir » leur influence et leur gouvernement dans le con- » seil (1). »

La paix ne tenait plus qu'à un fil que la nouvelle des désordres de Vassy vint rompre brutalement (2) (1er mars 1562). Les réformés courent aux armes, pillent les monastères, profanent les églises, en un mot, commencent une guerre ouverte.

En Normandie : Rouen, Dieppe, Le Havre, Honfleur, Pont-Audemer, Lisieux, Pont-l'Evêque, Caen, Bayeux, Falaise, Vire, Saint-Lô, Carentan et la plus grande partie des places de la province furent surprises par les insurgés.

(1) *Histoire de la Réforme*, tome III, page 39.

(2) Note 7.

Lisieux ne fut point quitte pour avoir reçu l'armée de l'amiral de Coligni. Cette ville tomba, peu de temps après, sous la tyrannie de Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervaques, un de ces barons remuans que l'ambition ou l'intérêt féodal rendait toujours opposans, toujours mécontens. Ce seigneur se fit chef de quelques troupes de huguenots qui, plusieurs fois déjà, avaient mis toute la contrée en émoi (1).

Ce rassemblement, dont les autres chefs étaient le baron Louis d'Orbec, bailli d'Evreux, et les capitaines de Cerquigni, de la Cressonnière, d'Aigneaux, suivis de leurs compagnies d'arquebusiers, se rendit maître de la ville, le 5 mai 1562 (2). Fervaques répond aux bourgeois surpris qu'il est commissionné par le duc de Bouillon, gouverneur de la Normandie (3), pour en prendre le commandement en qualité de capitaine-gouverneur. Pendant qu'il se fait reconnaître à l'Hôtel-de-Ville, Louis d'Orbec s'empare de la cathédrale, dissipe la garde qui veille aux portes, et somme les chanoines de lui livrer les dépôts d'armes et de munitions qui pourraient y être cachées.

Au bout de quelques jours employés à s'affermir

(1) Les calvinistes avaient pillé l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive et quelques prieurés des environs.

(2) Procès-Verbal du 13 août 1562. — *Registres du chapitre.*

(3) Henri-Robert de la Marck, un des chefs du tiers-parti.

dans leur conquête, ces huguenots, avec le renfort de leurs partisans de la ville, et d'environ trois cents pillards appelés de Honfleur, Pont-l'Evêque, Cormeilles, mais venus en plus grand nombre de Fervaques, Prêtreville, et autres villages où la réforme avait pénétré, se portèrent en tumulte vers la cathédrale dans le dessein de la saccager. Le seigneur de Fervaques, entré dans l'église à cheval et l'épée au poing, somme les chanoines de se retirer, leur déclarant, en style de soldat, qu'on n'avait plus besoin d'eux. Il répondit, un des jours suivans, aux chanoines qui lui demandaient à rentrer dans leur église, *que la ville ne serait en repos que lorsque la vermine de prêtraille en serait dehors; qu'il ne permettrait jamais qu'il fût dit de messes, même dans les maisons* (1).

Des feux allumés avec le bois des autels dévorent les reliques, les statues des saints, les tableaux, les titres, les registres, les livres, les ornemens et les linges. Les reliquaires enrichis de joyaux précieux, les vases d'or et d'argent furent emportés comme butin. Les chanoines et les prêtres qui se présentent sont jetés à la porte, accablés de mauvais traitemens. Ils ne peuvent rentrer chez eux; leurs maisons sont envahies, et tous ne savent où fuir, où se cacher (2).

(1) Procès-Verbal du chapitre.

(2) Noël Deshayes rapporte que cette église perdit 855 marcs d'argenterie, sans l'or, les pierreries, et les galons des ornemens.

Un jour, un prêtre est surpris célébrant la messe dans une maison : il est arraché de l'autel, promené dans la ville assis à rebours sur un âne, et Fervaques le suit tenant entre ses mains le calice qui lui sert à imiter, comme un histrion, le geste du prêtre à l'autel. Quand ils furent las de bafouer ce martyr, ils le jetèrent en prison.

L'église des Jacobins (1), où la sainte Vierge était particulièrement honorée, tomba sous le marteau. Pendant trois jours d'émeute, la ville, déjà en deuil à cause des ravages d'une épidémie (2), gémit sous la tyrannie de cette bande de pillards. Les citoyens honnêtes qui tentèrent quelque résistance furent tués ou emprisonnés. Voilà ce qui s'appelait alors renverser l'*idolâtrie papiste*.

Les prêtres chassés, le culte catholique interdit, un prédicant, nommé Castel, fut envoyé de Rouen pour faire le prêche calviniste dans la cathédrale. C'était un carme qui avait jeté le froc aux orties, épris, comme tant d'autres apostats, des opinions nouvelles par l'attrait du mariage. Il débuta, à Lisieux, par la cérémonie de ses épousailles avec une coureuse venue à sa suite. Fervaques, autre héros de la fête, paya l'écot nuptial *au*

(1) Note 8.

(2) Cette épidémie sévit pendant les années 1561, 1562, et 1563.

Fallot-d'Or, cabaret de la rue au Cerf, et logea les nouveaux époux dans la maison qu'il occupait lui-même, celle de l'Official.

Par bonheur, la violence ne peut avoir qu'une courte durée. Vers les premiers jours d'août, le duc d'Aumale, lieutenant-général du Roi, en Normandie, vint mettre un terme à ces déplorables excès. La simple nouvelle de la prochaine arrivée de ses troupes fit lestement faire retraite au seigneur de Fervaques, au ministre Castel, et à ses adhérens, malgré leurs fanfaronnades et la cruelle menace de mettre sur le rempart la *prêtraille*, les *rasés* et les *papaux*. Cette bande de pillards, sortie par le faubourg Saint-Désir, tenta de se refugier dans Honfleur (1).

Ces désordres furent, à Lisieux, les premiers fruits du nouveau symbole enseigné par Calvin. « La réforme » enhardie s'était prise à nos temples qu'elle dépouil-» lait, » dit un historien déjà cité, « à nos reliquaires » qu'elle brisait, à nos statues qu'elle mutilait, à nos » vieux livres de couvens qu'elle jetait au feu; enve-» loppant dans sa haine tous les trésors de l'art, les » richesses du culte, et les dépouilles des morts. Si on » l'eût laissée faire paisiblement en France, il ne fût

(1) *Registres et Procès-Verbaux du chapitre.* — *Notice sur G. de Hautemer, seigneur de Fervaques;* brochure in-8°; Lisieux, 1824.

» pas resté pierre sur pierre de nos sacrés édifices : et
» quand on pense que les profanations sacriléges n'ont
» arraché ni larmes, ni soupirs aux réformateurs, on
» se demande si, dans l'intérêt de l'art matériel, il ne
» fallait pas arrêter cette horde d'iconoclastes qui au-
» raient imité le connétable de Bourbon, et changé nos
» églises en écuries (1) ! »

Quoiqu'il n'y eût rien de plus commun, pendant ces temps de guerres civiles, que de voir impunis le pillage, le sacrilége, le meurtre et l'incendie, les brigandages des séditieux de Lisieux furent déférés au parlement de Rouen qui siégeait alors à Louviers. Sept d'entre eux, les plus compromis, furent condamnés à perdre la vie : cinq seulement furent exécutés et périrent par la corde, en septembre et octobre (2). Quant aux chefs, forts de l'appui du duc de Bouillon, ils se firent amnistier en prenant parti dans l'armée royale. Le seigneur de Fervaques et le bailli d'Evreux, qui n'étaient pas calvinistes, reprirent leur place dans des rangs qu'il n'auraient point dû quitter ; mais leur résipiscence fut de courte durée.

Louis d'Orbec, qui avait été renvoyé à ses fonctions de bailli d'Evreux, grâce à son crédit auprès de la Reine-mère et à la pressante intercession de quelques

(1) M. Audin. — *Histoire de Calvin.*

(2) Note 9.

amis, fut, deux ans après, chassé de la ville qu'il administrait, comme un séditieux, par le commandement de Villebon, lieutenant-général en Normandie.

Le seigneur de Fervaques, plus heureux que son lieutenant, mourut maréchal de France. Fils d'un militaire distingué, il suivit de jeune âge la carrière des armes. Son père, Jean de Hautemer, lieutenant de la compagnie du maréchal de Saint-André, eut beaucoup de part au gain de la bataille de Cérisoles, dans laquelle il perdit la vie (avril 1544). Le fils ne montra pas moins de bravoure à la bataille de Renti, en 1554; à Saint-Quentin, en 1557; à Gravelines, en 1558, contre les Espagnols.

Pendant les guerres civiles, le seigneur de Fervaques changea fréquemment de drapeau. D'abord il se joint au parti mixte, dont le duc de Bouillon, gouverneur de la Normandie, était le chef. Peu de temps après, il combat dans les rangs de l'armée royale, à Dreux et à Saint-Denis. Plus tard, il suit le Roi de Navarre, qui tient pour le prince de Condé; puis il revient à Henri III, combat les ligueurs, et s'attache à Henri IV; son ambition se trouvant alors vaincue par les honneurs, mais encore plus par les années.

Après la bataille de Saint-Denis, Fervaques reçut le collier de l'ordre de Saint-Michel, et le commandement d'une compagnie d'*ordonnances*. Gentilhomme du duc

d'Anjou, il combattit à Montcontour sous les ordres de ce prince (1569). Quelques jours auparavant, il commandait dans Poitiers, assiégé par l'amiral de Coligni. Il ne revint à la cour qu'à la suite du duc, après le siége de Saint-Jean-d'Angeli (1572).

Fervaques prit part à la pacification de la Normandie, comme maréchal-de-camp dans la petite armée que commandait le maréchal de Matignon. Il aida puissamment à la prise de Saint-Lô et de Carentan, et surtout à celle de Domfront, où le comte de Montgommeri, fameux chef de bandes calvinistes, fut fait prisonnier. (mai 1574). Au moment où Montgommeri fut décapité en place de Grève, Fervaques, se tenant à cheval auprès de l'échafaud, reçut les adieux inattendus de son ancien prisonnier. L'année suivante, on le trouve occupé sous les ordres du duc de Guise, et quelques mois après la dispersion des réitres à Dormans, il était de retour à la cour et mêlé aux intrigues des partis.

Henri III venait de monter sur le trône, quand le duc d'Alençon, envieux de la royauté, consentit à un fratricide pour mettre sur sa tête la couronne. Fervaques fut du nombre des conjurés qui devaient tuer le Roi pendant les cérémonies du sacre. Mais, détestant un si grand crime, il court à Chaumont où venait d'arriver la cour, avertir Henri du danger qui menace sa vie s'il se rend à Rheims. La conjuration découverte fut

pardonnée; mais Fervaques, qui se plaignait amèrement de n'avoir retiré aucun fruit de son zèle, se jeta de nouveau dans les rangs des mécontens. On dit que la cour, chagrinée de ses propos, avait résolu de le faire assassiner. Il fut arrêté un soir dans la rue de la Huchette, à Paris ; mais, aidé de quelques amis, il eut le bonheur de se tirer sain et sauf des mains de ceux qui en voulaient à sa vie.

Le roi de Navarre, faisant cause commune avec le duc d'Alençon, principal chef d'un parti de mécontens, s'était décidé à quitter Paris, où ses démarches étaient fort épiées. Il s'ouvrit sur son projet à Fervaques, qui s'offrit à l'accompagner à La Rochelle. Mais celui-ci, mauvais confident, se laissa enlever le secret par une maîtresse qui le fit connaître aussitôt à Henri III. Mandé auprès du Roi, il avoua qu'après une partie de chasse, dans la forêt de Senlis, le roi de Navarre avait, le jour même, pris la route des provinces de l'ouest, où il avait résolu de se retirer. Ces renseignemens donnés, il brave le ressentiment de la cour en allant à toute bride rejoindre le roi de Navarre, qu'il atteignit à Alençon. Il accompagna ce prince jusqu'à Tours, d'où il revint à Paris pour y prendre Catherine de Bourbon, qui demandait à venir auprès de son frère. Ils rejoignirent ensemble le roi de Navarre à Niort. Cependant Fervaques ne put entrer avec lui à La Rochelle, dont les habitans lui refusèrent obstinément l'entrée, parce

qu'il était catholique. Ainsi forcément séparé de ce prince, auprès duquel son crédit chancelait, « il se » retira en sa maison, non sans mécontentement, » dit Dupleix (1), « de voir la grande faveur qu'il s'était » plus longuement promise, tendre plutôt à quelque » éclipse ou déclinaison qu'à un plus grand avance- » ment à l'avenir. » Il offrit ensuite ses services au duc d'Alençon. Ce prince, qui venait d'être proclamé duc de Brabant et comte de Flandre, le nomma premier gentilhomme de sa chambre, chef de ses finances et de son conseil, grand-maître de sa maison, et lieutenant-général de ses armées aux Pays-Bas.

On voit d'abord Fervaques glorieux de la sortie des Espagnols du Cambrésis, et du secours qu'il donna à Cambrai assiégé par le duc de Parme (1581); mais ce succès fut de courte durée pour s'être engagé dans des entreprises injustes. Il avait conseillé au duc d'Alençon de surprendre et de piller Anvers, ce qui ne lui réussit point. L'intrépide patriotisme des habitans fit avorter cette tentative, dans laquelle périrent trois cents gentilshommes et plus de douze cents soldats français. Fervaques, sur le point de s'emparer de la citadelle, fut enveloppé par le prince d'Orange, emmené les mains liées derrière le dos et jeté dans une prison, avec douze gardes à sa porte (18 janvier 1583). Ce rude

(1) Scipion Dupleix. *Histoire de Henri* IV, liv. XXXII, p. 833.

traitement dura peu de jours. Son maître ayant perdu toute souveraineté, il revint en France honni et confus.

Après la mort du duc d'Alençon (1584), Fervaques s'attacha de nouveau au roi de Navarre, et combattit vigoureusement les ligueurs. Au siége de Paris (juillet 1590), il s'empara du faubourg Saint-Denis et s'y retrancha. Au siége de Rouen (février 1592), il eut le bonheur de débarrasser Henri IV enveloppé, au moment d'une reconnaissance, par un corps de quatre cents chevau-légers. A la tête de quelques gentilshommes, il soutint le choc pendant plus de deux heures.

Il commandait l'armée royale sous les ordres du duc de Montpensier, notamment au siége de Lisieux (15 janvier 1590), et à celui de Honfleur (avril 1594).

Le Roi le récompensa de ses longs services par l'ordre du Saint-Esprit, et l'éleva à la dignité de maréchal de France (mars 1597). Le nouveau maréchal venait de se distinguer au siége d'Amiens, en livrant un combat glorieux au comte de Buquoi, qui commandait sous les ordres de l'archiduc d'Autriche.

Henri lui fit le plus grand honneur qu'un roi puisse faire à son sujet, en lui permettant de le recevoir au château de Fervaques, nouvellement reconstruit. La terre de Fervaques fut érigée en duché-pairie, avec le

titre de comté de Grancei, au mois de décembre 1611; mais les lettres-patentes ne furent point enregistrées.

Fervaques mourut le 14 novembre 1613, et fut inhumé à Lisieux, dans la chapelle à la Vierge de la cathédrale. Né en 1538, il était le plus vieux guerrier de ce temps. Henri IV l'écoutait volontiers, en lui reconnaissant autant d'esprit que de valeur. Ce prince l'avait désigné pour faire partie du conseil de régence qui devait aider la Reine dans le gouvernement du royaume, pendant la guerre d'Espagne. Après la mort du Roi, il fut aussi pourvu, par délégation de la Reine, du gouvernement de la Normandie, dont il avait été lieutenant-général.

Fervaques avait eu une jeunesse fort dépravée et fort turbulente. Mais, aux portes du tombeau, déplorant les fautes de sa vie, il voulut contribuer à la fondation des Capucins de Lisieux (1612). Malgré cette pieuse munificence, sa mémoire, qui est auprès des historiens celle d'un courtisan délié, capable d'employer tous les moyens pour servir son ambition et son avarice, est restée, auprès du peuple, celle d'un seigneur féodal noté d'infamie pour ses blasphêmes, ses meurtres et ses exactions; parce que la bravoure reste peu estimée sans la vertu.

Au moment de l'occupation de Lisieux par les calvinistes sous les ordres de ce capitaine, Le Hennuyer

était retenu à Paris par ses fonctions de premier aumônier du Roi (1). Aux cris de détresse poussés par son clergé, il quitta promptement la cour, et revint réconcilier son église polluée. Il apporte des paroles de paix et de consolation à son troupeau ému; il s'adresse avec instance à ceux qui ont adhéré au nouveau culte; sa voix est entendue, et un grand nombre d'entre eux demandent à rentrer dans le sein de l'Eglise.

Le souvenir de ce succès a été conservé par une lettre de félicitation que lui adressa à ce sujet le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen (17 avril 1563).

Pendant ce temps, la Normandie était opprimée de tous côtés par les pilleries des bandes calvinistes. L'amiral de Coligni, qui venait de mettre Caen à contribution et de vendre Le Havre aux Anglais, avait envoyé contre Lisieux une partie de ses troupes, sous la conduite du prince Porcien (2), pour saisir, au nom du prince de Condé, les deniers royaux, piller les églises, et lever des troupes. Mais les habitans, attachés fermement à la religion catholique, repoussèrent vigoureusement les hérétiques, et leur enlevèrent une partie de leurs bagages (3).

(1) Noël Deshayes, *Histoire des Evêques de Lisieux*, p. 276.

(2) De la maison de Croui. — 15 mars 1563.

(3) Masseville, *Histoire de Normandie*.

Le succès de l'armée royale devant Rouen, l'édit d'Amboise, et la présence de la cour en Normandie, ramenèrent la tranquillité (1563).

Charles IX et la Reine-mère arrivèrent à Pont-Audemer le 20 août de cette même année, et, le lendemain, prirent la route de Caen, en passant par Hébertot, Pont-l'Evêque, Darnetal, Saint-Sauveur-sur-Dives, et Troarn. Ils s'arrêtèrent quelques jours dans la capitale de la Basse-Normandie, ainsi qu'au château d'Argentan, et au château de Chambrais, près de Bernay (1). Le but du voyage était, selon l'expression de Catherine, « de purger le mauvais air, si Dieu » plaît, et d'établir toutes choses en plus ferme assu- » rance. » Parmi les documens qui furent donnés à Caen dans le but, selon l'expression du préambule, « de rompre les pratiques des sujets mal intentionnés » et de contenir chacun dans son devoir, » on remarque l'ordre donné aux évêques qui n'étaient point allés au concile de Trente, et semblablement à tous les curés, de *résider en leurs bénéfices* (septembre 1563).

L'Evêque de Lisieux n'était point allé à Trente. Le cardinal de Lorraine l'avait plusieurs fois sollicité de s'y rendre, et la Reine-mère lui avait écrit : « Je vous » ai excusé tant que j'ai pu du voyage que le Roi, » Monsieur mon fils, et moi, entendions que vous

(1) *Histoire et Chronique de Normandie;* 1581.

» alliez faire au concile ; mais, ayant eu lettre de
» M. le cardinal de Lorraine, qu'il est plus que né-
» cessaire que les prélats pour ce ordonnés s'y trouvent
» au plus tard dans la mi-carême, et notamment vous,
» de la présence duquel il attend fruit et utilité........,
» je vous prie, toute excuse cessante, de partir et de
» vous encheminer par-delà les monts, dans ledit
» temps....... »

L'Evêque de Lisieux eut, sans doute, de graves motifs pour rester en France. S'il ne s'excusa point sur sa santé et son âge avancé, il crut que sa présence devenait indispensable au milieu de ses diocésains, dans ces temps d'agitation et de discordes où toute la France catholique était en alarmes. Il renonça à ses fonctions de premier aumônier du Roi, dont il conserva seulement le titre, et garda, selon le vœu de l'Eglise, une continuelle résidence. Il quitta sans regret une cour où, comme il le disait lui-même, *il voyait l'hérésie, assise en poupe, tenir le gouvernail du vaisseau de l'Etat* (1). Pouvait-il, d'ailleurs, rester insensible à la situation déplorable de ses diocésains? Le pays était ravagé, les terres restaient sans culture, ou bien on les labourait une rapière suspendue au côté; les routes étaient infestées par des brigands qui çà et là pillaient les fermes, ou détroussaient les voyageurs; on ne sor-

(1) Discours du 10 juin 1564.

tait plus de son village sans avoir une arme à la main (1).

Les divers traités de paix n'avaient point apporté, dans la masse du peuple, le calme et l'ordre si nécessaires à son bonheur : tant la fureur des partis l'emportait sur les intérêts les plus précieux! Dans toutes les campagnes, le culte public était sans exercice, et la plupart des églises, polluées, ne pouvaient être ouvertes : jamais la religion catholique n'avait été, en France, plus près de sa ruine. Que de travaux auxquels devait s'appliquer le Prélat! Il ne pouvait ainsi se résoudre à faire le voyage d'Italie.

Les états d'Orléans, tenus en 1561, dont les principales résolutions avaient reçu, l'année suivante, l'assentiment du concile de Poissy, ordonnaient l'établissement, dans chaque cathédrale, d'*une prébende préceptoriale pour instruire les jeunes enfans de la ville, et sans salaire.* Le Hennuyer s'occupa de la fondation de cette école, qui fut le commencement du collége communal. (1567.)

Les moyens d'instruction étaient alors peu nombreux. Les étudians du diocèse s'en allaient faire leurs cours, soit à Rouen, soit à Caen, et souvent à Paris. Heureux le jeune homme qui avait pu, avant ce départ,

(1) Lefranc, *Histoire de France.*

se procurer, auprès de quelque prêtre, les premières notions des langues grecque et latine.

L'Evêque de Lisieux, Guy d'Harcourt (1) avait laissé par son testament, en 1336, mille livres parisis pour l'enseignement et la nourriture de vingt-quatre écoliers pauvres, et cent livres parisis pour leur logement. Ce collége avait d'abord été établi à Paris, rue aux Prêtres, près de Saint-Séverin, quand Guillaume d'Estouteville, autre évêque de Lisieux (2), fit, au commencement du siècle suivant, construire un autre collége qu'il dota de trente-six bourses. La première fondation fut alors réunie à celle-ci, qui prit le nom de *Collége de Lisieux*. Mais cette maison, qui n'avait été dotée qu'en numéraire, vit ses revenus devenir si minces, lors de la dépréciation des monnaies, qu'il lui fut impossible de recevoir gratuitement des élèves. Le Collége fut donc fermé et transféré, en 1764, rue Saint-Jean-de-Beauvais, dans le local du collége de Dormans, dont le fondateur avait aussi été évêque de Lisieux (3).

Le cardinal Brando de Castiglione, qui avait profité des revenus de l'évêché de Lisieux, de retour dans le Milanais, sa patrie, fonda, en 1430, un collége à Pavie, dans lequel il autorisa l'admission gratuite d'un

(1) Note 10. — (2) Note 11. — (3) Note 12.

certain nombre d'étudians originaires des diocèses de Lisieux, Evreux et Bayeux (1).

Enfin, l'évêque de Lisieux, Pierre Cauchon, gratifia ses jeunes diocésains de six bourses dans le collége Du Bois, à Caen, dont il avait été un des fondateurs (2).

Le moment de l'émancipation de l'intelligence était arrivé : tous les esprits se montraient avides de connaissances; il fallait multiplier les écoles et les imprimeries. Cette situation a été sentie dans les assemblées de Poissy et de Blois, qui ont demandé qu'il fût établi une école gratuite dans chaque ville épiscopale (3). La propagation des lumières était le meilleur moyen à employer pour réformer l'ignorance cléricale, et diminuer la contagion de l'hérésie dans les universités (4).

Ce bienfait d'une école publique ne fut accordé à la ville de Lisieux qu'après un très-long délai. Le Collége communal ne s'y trouva définitivement établi qu'en 1577. Les habitans, lassés de leurs débats judiciaires avec l'Evêque et les chanoines, consentirent à compléter la dotation de cette maison par un nouveau vote de revenus (5). On cessera d'être surpris de ce qu'il ait fallu tant d'années au Prélat pour former cet établissement, en pensant aux difficultés qui tenaient à ces

(1) Note 13. — (2) Note 14. — (3) Note 15. — (4) Note 16. — (5) Note 17.

temps de guerre civile. Son église, souvent pillée sous les règnes de Charles V, Charles VI, Charles VII, pendant la longue possession des Anglais, n'avait jamais éprouvé de pertes aussi considérables qu'au moment des derniers troubles. Les revenus n'étaient plus payés; non seulement les terres étaient restées sans procurer de fermages, mais encore chaque seigneur de paroisse qui se faisait calviniste en avait saisi un morceau. L'Evêque eut forte besogne pour en opérer le retour (1). D'un autre côté, des débats interminables s'étaient élevés, au chapitre et au conseil de ville, sur la valeur du revenu à affecter à cette fondation; débats qui firent naître un procès en parlement. Tous, cependant, se dépouillant de l'esprit égoïste de corporation, devaient désirer l'érection d'un collége; Le Hennuyer particulièrement, lui qui aurait pu faire élever la jeunesse sous ses yeux, et la préserver de l'enseignement quelquefois téméraire des universités.

Le Prélat mit à exécution un autre article des décisions prises par les états d'Orléans : il assembla, le 25 mai 1570, un synode, « pour y faire très-étroite-
» ment et très-religieusement observer les saintes et
» salutaires réformations et constitutions des conciles
» provinciaux derniers tenus, en diverses provinces
» du Royaume; remettre en vigueur l'ancienne disci-

(1) Note 18.

» pline de l'Eglise, et corriger les mœurs des ecclé-
» siastiques soumis à sa juridiction. » Dans ce même synode, il ordonna que la fête de Saint-Thomas-d'Aquin serait célébrée *double et de précepte*. Cette ordonnance, témoignage de son affection filiale envers l'ordre de Saint-Dominique, confirme dans l'opinion que Le Hennuyer appartenait véritablement à cet ordre religieux (1).

(1) Note 19.



CHAPITRE III.

—

Massacres de la Saint-Barthélemi.

L'ÉVÊQUE de Lisieux fut plus d'une fois interrompu dans ses pieux travaux par le bruit des armes. Les calvinistes, mécontens d'une tolérance rancuneuse, tentèrent l'établissement définitif de leur religion en cherchant à s'emparer de la personne du Roi. Ecrasés à la bataille de Saint-Denis, ils acceptèrent la paix à Longjumeau (27 mars 1568). Au bout de six mois, ils reprirent les armes, après avoir appelé à leur secours les princes protestans d'Allemagne, et une foule d'aventuriers venus d'Angleterre. Ils n'en obtinrent pas plus de succès : les catholiques triomphèrent à Jarnac et à Moncontour. C'en était fait du parti réformé, si la discorde n'eût point divisé les chefs de l'armée catholique.

La paix fut signée le 15 août 1570, à Saint-Germain-en-Laye.

Concessions sur concessions avaient rendu les calvinistes plus heureux en négociations que sur les champs de bataille. On leur accorda la liberté de conscience, des places de sûreté, l'établissement de prêches indépendans, une juridiction mixte, des garanties d'avenir. Alors toutes les querelles parurent éteintes. Le mariage du roi de Navarre avec la sœur de Charles IX, la belle et savante Marguerite de Valois; des fêtes brillantes, des promesses séduisantes, des faveurs, des largesses magnifiques mettent la confiance et la joie au cœur des réformés (1). Le chef même du parti, l'amiral de Coligni, ébloui, séduit, est devenu le héros de la cour. Le jeune Roi le fait rentrer au conseil privé, lui parle de toutes les affaires, lui confie les secrets de la plus grande importance, *montrant de se fier en lui de sa vie et de son royaume, comme il eût fait en son père propre.* Une faveur si marquée humilia le parti catholique, et ne chagrina pas moins vivement la Reine-mère, et même le duc d'Anjou, frère puîné du Roi. Le peuple, mécontent, disait hautement que le Roi deviendrait huguenot, et qu'alors il favoriserait plus que jamais ceux de la religion nouvelle. Cependant l'amiral tra-

(1) L'entrée de l'amiral au conseil fut signalée par une large série de concessions aux intérêts et aux opinions calvinistes.
(M. Capefigue.)

vaillait activement à l'affermissement de son crédit, en cherchant à ruiner dans l'esprit du jeune Roi l'influence de la Reine-mère; mais cette princesse, fortement décidée à ne pas se laisser dépouiller de son autorité, se résolut à se défaire de lui, et à frapper ensuite, s'il le fallait, les plus hautes têtes du parti huguenot.

Le vendredi 22 août 1572, Louviers de Maurevert, qu'on nommait publiquement *le tueur du Roi*, blessa d'un coup d'arquebuse à trois balles l'amiral de Coligni, sortant le soir du Louvre pour se rendre à son hôtel. A cette nouvelle, Charles IX, qui venait de combler l'amiral de ses caresses ordinaires, et tout-à-fait étranger au complot de sa mère, entre dans une violente colère. Il va voir le blessé, et lui promet vengeance de l'insulte qu'on lui avait faite avec des expressions qui peignaient toute la vivacité de son estime. Il fait ensuite part de cet assassinat aux gouverneurs des provinces, comme étant un événement qui intéresse la tranquillité de toute la France. Sa lettre n'eut point pour but d'entretenir les réformés dans une fausse sécurité, mais de les assurer de son mécontentement, et de ses sentimens d'estime envers le vieux guerrier. Catherine de Médicis, ainsi trompée sur le succès de son crime, eût été victime de ses artifices, si elle n'eût habilement profité de l'absence du nouveau favori pour se rétablir dans l'esprit versatile de son fils. Elle lui parla de manière à le faire rougir de son attachement pour

l'amiral et de sa bienveillance envers les huguenots, en lui rappelant les discours hardis et la conduite factieuse de quelques chefs (1). Le soir du même jour, (23 août), elle retourne dans le cabinet du Roi, suivie du duc d'Anjou et de quelques membres du conseil secret. Elle vient demander l'assentiment de son fils pour exécuter les mesures qu'elle désire employer afin de prévenir les desseins de l'amiral, accusé par elle d'avoir formé le projet d'une nouvelle guerre civile, dont le signal va être l'assassinat du duc de Guise et des autres chefs catholiques (2). Elle ne trouve, pour rompre cette conjuration, que l'affreux expédient de *faire tuer Coligni, chef et auteur de toutes les guerres civiles, et les plus marqués et mieux huguenots* qui étaient à Paris. Le jeune monarque rejette d'abord avec courroux cette horrible proposition ; mais, voyant tout le conseil, à l'exception du baron de Retz, partager l'avis de sa mère, il abandonne peu à peu la défense de ses sujets. La crainte pour sa couronne, et même pour sa vie, avait changé les dispositions de son âme mobile et impétueuse. Interrompant brusquement la délibération, il veut sortir ; mais il ne sort pas sans jeter à son conseil qui le presse ces mots affreux, accompagnés de juremens et de colère : « Puisque vous trouvez bon que

(1) De Saint-Victor : *Tableau de Paris.* — *Récit du duc d'Anjou à Miron, son médecin.*

(2) Lefranc : *Histoire de France,* tome II.

» l'on tue l'amiral, je le veux; mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en reste pas un qui puisse me le reprocher après, et donnez-y ordre promptement (1). »

Une nombreuse cohorte de meurtriers mit sur-le-champ cet ordre barbare à exécution. Coligni expire sous le poignard de Besme, vers les deux heures du matin, le dimanche 24 août, jour Saint-Barthélemi. Ce fut le premier meurtre. « Courage, mes amis! » s'écria le duc de Guise, « achevons ce que nous avons commencé: c'est la volonté du Roi! » « Le tocsin sonne de toutes parts. Les soldats et les habitans, qui n'attendent que le moment d'agir, se répandent dans tous les quartiers de la ville. On force les maisons où logent les calvinistes: on assomme, on sabre, on fusille, on noie tout ce qu'on peut trouver, artisans, marchands, militaires, sans distinction d'âge, de sexe ni de condition. Le Louvre même ne fut pas un asile pour ces malheureux : tous les seigneurs de la secte qui s'y trouvaient furent égorgés dans les cours, dans les galeries, jusque dans les appartemens les plus proches de ceux du monarque............... Le troisième jour, lorsque le sang coulait encore, Charles IX se rendit au Parlement, et là, d'une voix qui trahissait son émotion, il déclara qu'il avait

(1) Lefranc : *Histoire de France,* tome II.

» donné l'ordre d'exterminer les protestans, parce que, » disait-il, après tant de révoltes et de crimes pardon- » nés, il était temps d'en finir avec des hommes qui » ne rêvaient que désordres et révolution. Le Parle- » ment ordonna, chose incroyable pour notre temps, » une procession solennelle, afin de célébrer la déli- » vrance du royaume; et l'on frappa même une mé- » daille avec cette légende : *Pietas armavit justitiam!* » L'horrible exécution, qui venait en quelque sorte » d'être sanctionnée par les lois, ne se borna pas à la » capitale : elle fut imitée dans la plupart des villes du » royaume. Les catholiques, autorisés par l'ordre du » prince et l'approbation du Parlement, animés, d'ail- » leurs, par la vue de leurs églises détruites et de leurs » prêtres égorgés, usèrent sans ménagemens de repré- » sailles sur ceux qu'ils accusaient de tous les maux » de l'Etat (1). »

Courriers sur courriers étaient expédiés dans les provinces. Ils y portaient la nouvelle de cette sanglante exécution, qu'ils nommaient *la bonne délivrance de Paris, la grande victoire contre les hérétiques maudits de Dieu,* et les instructions aux gouverneurs.

Tannegui-Leveneur de Carrouges, lieutenant-général au gouvernement de Normandie, adressa, d'après ces instructions de la cour, les circulaires suivantes, tant

(1) Lefranc : *Histoire de France,* tome II, p. 176-177, *passim.*

au lieutenant, avocat et procureur du Roi de Lisieux, qu'au capitaine-gouverneur de la ville, Guy du Longchamp de Fumichon.

I.

(25 Août 1572.)

« Messieurs, j'ai reçeu ce matin une dépesche du » Roy, par laquelle S. M. me mande que, depuis la » blessoure de M. l'admiral, il estoyt survenu, entre » Messieurs de Guise et les amys de mon dict sieur » l'admiral, tel desbat qu'il y avoyt eu beaucoup de » tués de ceux de son party, et mesme luy : ce que » doutant qu'estant sceu, ne pust servir de prétexte à » plusieurs de courre sus, et amener altercation. Ce à » quoi il désire qu'il soit remédié. A ceste cause, me » commande faire publyer incontinent, par toute l'es- » tendue de ma charge, que ung chascun ayt à se » contenir, et à observer les édicts de pacification et » ports d'armes, sur peine de la vie ; vous envoyant » pour cet effect une ordonnance que ne ferez faulte » faire incontinent publyer en l'estendue de vostre » juridiction, et tenez la main que tout y soit main- » tenu selon l'intention de Sa Majesté............ »

II.

(28 Août 1572.)

« Ne faillez, incontinent cette lettre reçue, de fayre » fayre garde aux portes de la ville de Lysieulx, afin

» de maintenir votre ville en plus grande seureté, et
» ainsy qu'on avoyt accoutumé fayre par cy-devant,
» y tenant diligemment la main........... »

III.

(28 Août 1572.)

« Monsieur de Fumichon, je vous ay ce matin am-
» plement escript ce que vous auriez à fayre pour la
» conservation de la ville de Lysieulx. Ayant depuis
» receu une aultre despesche de Sa Majesté par laquelle
» *elle me mande me saisyr de tous les plus principaulx*
» *et signalés huguenots* qui sont en l'estendue de ma
» charge, tant de ceulx qui peuvent porter armes,
» ayder d'argent et assister de conseil, et yceulx fayre
» mettre prisonniers. A ceste cause, je vous prye vous
» saisyr de ceux que cognoistrez au dict Lysieulx et
» ès environs de ceste qualité, et iceux faire mettre
» en lieu de seureté, et dont il n'évoque faulte, estant
» chose qui demande prompte exécution; et afin que
» la force en demeure au Roy, vous assemblerez le
» plus de vos amys que pourrez pour vous y se-
» courir......... »

IV.

(31 Août 1572.)

A la réception de cette dépêche, le capitaine Fu-
michon chercha les moyens de mettre sous sa main les

malheureux suspects. Il fit publier à son de trompe un commandement à tous les habitans de la ville, « de ne » recéler et retirer en leurs maisons aucunes personnes » huguenotes, de quelle qualité on condition qu'elles » soient ; ni mesme de retenir leurs armes et biens ; » auxquels huguenots est commandé *eux se présenter* » *à luy dedans le jour, sur peine de la vie.* » Il menace aussi de la peine de mort « ceux qui recevront ou re- » tireront les dictes personnes de la religion nouvelle, » s'ils ne les ont dénoncées *deux heures* après la pu- » blication de cette ordonnance. » Ensuite, M. de Fumichon n'a pas honte d'offrir aux délateurs une prime de *six écus* (1) ! C'était une réminiscence de l'édit de Romorantin, publié en 1560 ; édit immoral qui déchaînait, par l'attrait des récompenses, toutes les passions viles et cruelles, « pour parvenir, » dit l'abbé Gaillard (2), « à persécuter un malheureux qui se » trompe. »

Les calvinistes, d'abord recensés, soumis à un serment, ensuite traqués, dénoncés, et appréhendés au corps, furent jetés dans les prisons. Qu'on ne dise point que cette mesure eut pour but de soustraire ces malheureux à l'explosion des haines. On cherchait à réunir les victimes sous le même poignard, en rendant

(1) *Registres de l'Hôtel-de-Ville de Lisieux.*

(2) *Remarques sur l'Histoire de France.*

toute fuite impossible. Pareille précaution avait été prise dans les villes où les religionnaires étaient les moins forts.

Le lendemain lundi, 1er septembre, l'ordre de faire *la tuerie* fut transmis verbalement au capitaine-gouverneur. M. de Fumichon se rendit aussitôt auprès de l'Evêque, pour le lui communiquer. Le Prélat refuse d'abord de croire à tant de barbarie. En vain on lui rapporte ce qui s'est passé à Paris et dans d'autres villes. « Vous ne les exécuterez point, » répond-il, « ces » ordres sanguinaires, tant que Dieu me conservera » un souffle de vie! Je repousse avec horreur une telle » mesure : je suis le pasteur de l'Eglise de Lisieux, et » ceux que vous voulez égorger sont mes ouailles; il » est vrai qu'elles sont égarées, mais je ne désespère » pas de les faire un jour rentrer dans la bergerie de » Jésus-Christ. Vous savez combien d'autres ont écouté » ma voix : puis-je désespérer des malheureux qui sont » enfermés ici? Je ne vois pas dans l'Evangile que le » pasteur doive souffrir qu'on répande le sang de ses » brebis; j'y vois, au contraire, qu'il est obligé de » verser son sang et de donner sa vie pour elles....... (1) » Ne mettez point le nom du Roi en avant, Monsieur » de Fumichon : je connais personnellement la bonté

(1) Héméré. — Ant. Mallet. — Maimbourg : *Histoire du Calvinisme.* — Dom Sainte-Marthe. — *Gallia Christiana.* — Fabre : *Histoire Ecclésiastique*, tome XVII.

» de ce Prince, et je dois croire qu'on l'a surpris en » cette occasion......... Il est impossible que Sa Majesté » n'approuve pas notre refus......... Soyez sans inquié- » tude sur notre appel au Roi : je vous promets de » prendre sur moi toute la responsabilité de cette » affaire, et de vous mettre à l'abri de tout blâme et » de toute poursuite. » M. de Fumichon demanda la caution offerte par l'Evêque, et promit de surseoir. L'acte fut dressé sur-le-champ, et envoyé au Roi. « Sa Majesté, » dit l'abbé Archon (1), « approuva la » douceur de son premier aumônier. La cour cherchait » en ce moment les moyens d'arrêter le massacre dans » les provinces. »

Les calvinistes de Lisieux eurent ainsi la vie sauve. Ils restèrent néanmoins en prison jusqu'au 6 septembre, jour où fut publiée la déclaration du Roi, rendue le 28 août, pour interrompre l'effusion du sang dans les provinces.

Cette déclaration du 28 août avait été publiée à Rouen dès le 2 septembre, et connue à Lisieux dès le 3. Comment est-il arrivé qe'elle n'ait été proclamée par M. de Fumichon que le samedi 6? L'autorité aurait-elle prudemment attendu, pour faire cette pu-

(1) Tome II, page 565 de l'*Histoire de la Chapelle des Rois de France*, ouvrage plein de recherches curieuses. L'auteur était chapelain de Louis XIV.

blication, le retour du courrier qui était allé soumettre au Roi l'acte donné par l'Evêque en faveur des calvinistes? On ne peut autrement expliquer ce retard cruel. L'auteur des *Huguenots* remarque avec raison qu'il ne fallait pas plus de temps et de précautions pour rendre la liberté à de malheureux persécutés que pour les emprisonner : ils n'avaient eu que deux heures pour se constituer prisonniers (1)!

Les calvinistes, touchés de la charité de leur Evêque, rentrèrent d'eux-mêmes dans le sein de l'Eglise; et leur conversion fut sincère et durable. En peu d'années, l'hérésie disparut totalement de la ville, et en grande partie du diocèse. La ville de Lisieux n'a plus perdu, depuis ce moment, le saint privilége d'être exempte d'hérétiques (2); et même de nos jours, où tous les cultes sont sous la protection de la loi, il est rare d'y rencontrer un dissident.

Les généreux sentimens de l'Evêque de Lisieux ont mérité les éloges de l'histoire. « Le dévouement de » Le Hennuyer, » dit le conseiller Goubes (3), « doit » passer à la postérité la plus reculée : il honore à la » fois la religion et l'humanité! » — « Prononçons

(1) Page 31.

(2) Dom Baunier : *Recueil historique des Evêchés de France.* — Dom Sainte-Marthe. — *Gallia Christiana.*

(3) *Histoire du Duché de Normandie*, tome II, p, 370.

» avec des larmes de vénération, » s'écrient les auteurs de l'*Encyclopédie* (1), « le nom de ce saint Evêque de » Lisieux, qui, en sauvant du carnage de la Saint-» Barthélemi les protestans, en les recueillant dans son » palais, en leur prodiguant les secours de la charité, » en ramena plus à l'Eglise qu'on n'en égorgeait » ailleurs! »

Ce n'est donc pas sans étonnement qu'on a vu des écrivains, nés à Lisieux, s'efforcer de renverser cette gloire acquise à Le Hennuyer depuis tant d'années, au lieu de la consolider par une équitable réfutation des attaques de l'abbé Leprevost. Bien loin de là, ils ont prétendu que le Prélat avait été un complaisant évêque de cour, dont les historiens ont eu le grand tort de s'occuper (2). Cette vie austère et simple, digne d'un religieux, cette piété si persuasive digne d'un évêque, cette belle action si rehaussée par l'ensemble des autres vertus, tout ce mérite est rejeté par eux, ou obscurci à plaisir. C'est en se rangeant fort modestement à la suite de l'abbé Leprevost qu'ils ont lancé leur critique.

L'abbé Leprevost fut le premier à s'apercevoir que le crédule public s'abusait sur le compte du vénérable

(1) *Supplément*, tome III; in-4°.

(2) M. Dubois : *Archives littéraires*, p. 141. — *Les Huguenots*, p. 30.

Evêque, depuis plus de deux siècles. Sa critique contient, d'après l'analyse des auteurs des *Mémoires de Trévoux*, cinq objections principales, qui sont :

1° Le silence des auteurs contemporains, qui n'auraient pas manqué de citer ce trait-là;

2° L'opposition que montra l'Evêque à l'édit de tolérance de 1562 ;

3° L'attachement de cet Evêque à la maison de Lorraine ;

4° Le mal qu'ont dit de lui les écrivains calvinistes.

5° L'absence du Prélat, qui, selon toutes les apparences, était à la cour (1).

Ces cinq objections feront le sujet des examens qui suivent :

(1) Mai 1747.



CHAPITRE IV.

—

Examen de la première Objection :

SILENCE DES AUTEURS CONTEMPORAINS.

Le récit du dévouement de Le Hennuyer est parvenu jusqu'à nous avec toutes les conditions nécessaires pour rendre indubitable sa certitude historique.

La tradition orale a reçu la publicité par la voie de l'impression, au milieu de la famille du Prélat, dans son pays natal, en Picardie. C'est un chanoine de la collégiale de Saint-Quentin, Claude Héméré, qui, le premier, a recueilli ce trait de charité, dans son *Histoire* latine *des Hommes distingués du Vermandois* (1).

(1) *Augusta Viromanduorum vindicata et illustrata....... duobus libris.......*, page 347 ; Paris, 1643 ; in-4°.

Héméré, homme instruit, déjà connu par ses *Tablettes chronologiques* (1), est un écrivain digne de foi. Docteur de Sorbonne et bibliothécaire de cette maison, où l'Evêque de Lisieux avait laissé de nombreux souvenirs, conservateur de la précieuse collection des manuscrits du cardinal de Richelieu, il ne peut être regardé comme un *faiseur d'historiettes ridicules*, ainsi que le prétend l'abbé Leprevost (2), ou *un chroniqueur sans critique et sans réputation*, selon M. Dubois (3). Il a donné une relation très-détaillée de ce qui s'est passé à Lisieux, à la Saint-Barthélemi, et ce récit ne ressemble en rien à l'œuvre d'*un romancier qui se plaît dans les prodiges* (4). « Une telle pièce, » dit Matthieu Texte, « où se trouvent toutes les circonstances du fait,
» les ordres du Roi, les instances du gouverneur ou
» commandant de la ville, qui les avait reçus, la fer-
» meté de l'Evêque, son heureux succès, les propres
» termes de leurs discours, la conversion des religion-
» naires, en un mot, le contenu de cette relation n'a
» pu venir que de Lisieux même à Saint-Quentin, où
» il en avait été solidement instruit par les parens du
» Prélat, portant le même nom, hommes estimables
» par leur éducation et leur position sociale, dont les

(1) *Tabella chronologica... Ecclesiæ Sancti Quintini.* Paris, 1633; in-4°.

(2) *Mercure de France;* juin, 1746.

(3) *Archives de la Normandie*, tome v, p. 137.

(4) Expression de l'abbé Leprevost.

» familles se sont perpétuées pendant plus de deux
» siècles depuis la mort de l'Evêque de Lisieux........,
» une relation si bien détaillée a pour source une tra-
» dition locale; et ce serait agir contre toutes les lu-
» mières de la raison que de supposer que cet écrivain
» l'ait inventée......... De bonne foi, trouve-t-on la
» moindre apparence qu'il eût pu se jouer de tous ses
» compatriotes et de toute l'Eglise de Lisieux, en pro-
» posant à leur admiration un fait qui n'aurait jamais
» existé.........? (1) »

L'époque de la publication de l'ouvrage de Héméré, dont le manuscrit était prêt pour l'impression dès 1633, ne peut affaiblir l'autorité du récit, et procurer à la critique une objection sérieuse. Ce récit n'était-il pas appuyé sur une tradition orale assez respectable pour en garantir la véracité?

La tradition orale, selon la définition de l'abbé de Pradt (2), consiste dans une chaîne de témoignages qui se sont succédé les uns aux autres, à commencer au temps où un fait s'est passé. Il s'agit ici d'un fait public, intéressant de nombreux prisonniers, habitans d'une ville populeuse : il existait donc une foule de témoins oculaires, dont une grande partie vivaient encore quand

(1) *Réponse à la Lettre d'un Anonyme. — Mercure de France*; décembre, 1746.

(2) *Dictionnaire encyclopédique*, tome VI.

Héméré écrivit. Quel historien eût osé tenter, avec le moindre espoir de succès, d'en imposer à de pareils témoins? Héméré ne pouvait donc, en faisant sa narration, ni rien retrancher, ni rien ajouter; car ce n'est pas lui qui atteste le fait, mais une infinité de témoins qui se joignent unanimement à lui.

Le second historien de l'Evêque de Lisieux est Antoine Mallet, dominicain, qui, avant d'être premier régent de théologie au couvent de la rue Saint-Jacques, à Paris, habitait dans une maison de son ordre, à Argentan. Ce religieux a donné une courte Notice sur Le Hennuyer, dans l'ouvrage biographique qu'il a publié en 1645 (1).

L'abbé Leprevost a mauvaise grâce en objectant que ce dominicain et Héméré *ont pu* s'entendre pour composer *un roman*. Le critique, emporté par la dispute, n'a point songé qu'un roman est une histoire composée à dessein de tromper. Une pareille indélicatesse n'est-elle pas moralement impossible chez des hommes estimables voués au culte des autels, et qui, probablement, ne se sont jamais rencontrés. « Quelle liaison si étroite, » remarque le dominicain Matthieu Texte, déjà cité, « peut avoir existé entre un jeune religieux breton,

(1) *Histoire des saints Papes, Cardinaux, Archevêques, Evêques, et autres Hommes illustres du couvent de Saint-Jacques de Paris,* tome II, p. 247 ; in-4°.

» licencié seulement en 1624, et un vieux chanoine » picard, docteur en Sorbonne depuis 1614 (1)? » Il n'est point vraisemblable que ce jeune religieux se soit fait le compère du chanoine de Saint-Quentin. Il ne pouvait, d'ailleurs, avoir aucun motif pour commettre cette fraude. En effet, rien n'empêchait cet historien habitant Argentan, ville voisine de Lisieux, de puiser dans la source le trait qu'il raconte. Il l'a tenu facilement des religieux de son ordre, qui l'avaient appris, à Lisieux même, des contemporains. Cet auteur, qui, le premier, depuis la mort du Prélat, écrivit sur la vie des dominicains célèbres, a été simplement, deux ans après Héméré, le second organe de la tradition.

On a objecté que les circonstances du fait sont semblables dans les deux relations; mais ces circonstances sont la matière même du récit, et une narration sincère ne pouvait les omettre. On remarque néanmoins, entre les deux versions, une différence notable dans la manière de présenter le fait, qui prouve l'impossibilité d'un plagiat.

Ainsi, ni Héméré, ni Mallet ne doivent point être accusés d'*imposture*, comme on l'a fait si légèrement (2). Ils ont consigné dans leurs écrits un trait d'humanité qu'ils avaient entendu raconter à leurs compatriotes,

(1) *Lettre à un Anonyme;* décembre 1746.

(2) *Archives de la Normandie*, tome v, p. 137.

qui le tenaient de la tradition. Il y avait, sur cette action, tradition orale à Lisieux, où vécut le Prélat; tradition au milieu de la famille Le Hennuyer, à Saint-Quentin; tradition dans la maison de Sorbonne, et surtout dans l'ordre des Dominicains français, dans ce couvent de la rue Saint-Jacques, à Paris, où le portrait de l'Evêque de Lisieux était honorablement conservé; tradition qui s'est maintenue uniformément pendant plus de deux siècles, jusqu'au moment où l'abbé Leprevost en attaqua la valeur historique.

Le même abbé Leprevost, dont le sentiment a tant d'autorité pour les adversaires, avait écrit, pendant sa polémique contre Matthieu Texte, que *c'était une tradition si généralement reçue à Lisieux, qu'on ne saurait trop la respecter* (1).

Deux littérateurs distingués par leur érudition, M. Antoine de La Roque, qui fut chargé, pendant long-temps, de la rédaction du *Mercure de France*, et M. Jean de La Roque, son frère, auteur d'un *Voyage littéraire en Normandie*, désirant apprécier les critiques de l'abbé Leprevost, écrivirent, le premier à Lisieux, le second à Saint-Quentin.

Voici la réponse faite à l'enquête de M. de La Roque aîné :

(1) *Mercure de France;* octobre 1742.

« Lisieux, le 30 septembre 1742.

« Monsieur,

« Pour répondre à la question proposée : Il est vrai » que Jean Hennuyer s'opposa au massacre de la » Saint-Barthélemi. Le fait rapporté par dom Baunier » est aussi vrai : les habitans de cette ville n'ont jamais » pu souffrir aucun religionnaire parmi eux. *Il est de* » *tradition constante* que les calvinistes, touchés de la » tendresse de leur pasteur, rentrèrent presque tous » dans le bercail, par l'abjuration qu'ils firent peu de » temps après les massacres de la Saint-Barthélemi. »

Réponse à M. Antoine de La Roque, chevalier de Saint-Louis :

« Monsieur,

» Je satisfais un peu tard à votre lettre, pour ne » vous rien mander que de positif. On ne fait aucun » doute ici que M. Héméré ne doive être regardé » comme très-véridique dans le fait de Jean Hennuyer, » évêque de Lisieux en 1572, dont il peut avoir eu » une connaissance entière par les contemporains » communs de cet évêque et de cet auteur. La raison » en est évidente. Héméré a fait imprimer son *Augusta* » *Viromanduorum* en 1643 : il est décédé peu de » temps après, âgé d'environ soixante et quinze ans :

» il est sensible qu'il avait vécu avec des personnes
» qui avaient connu parfaitement ce Jean Hennuyer,
» et qui avaient eu une connaissance entière du fait
» de 1572. On trouve un Hennuyer échevin ou juré
» de cette ville. Voilà, Monsieur, ce que j'ai pu dé-
» couvrir sur cela, après en avoir conféré avec mes
» amis et ce qu'il y a de mieux....... J'ai l'honneur
» d'être...... *Signé* DE RENVESHUE.

» A Saint-Quentin, le 30 mars 1734 (1). »

Ces lettres prouvent que le fait aujourd'hui contesté a été constamment regardé comme certain, tant à Saint-Quentin qu'à Lisieux.

Le récit de Héméré, soumis à un examen sévère, reste revêtu des conditions qui caractérisent un fait historique et lui donnent créance. On y trouve : 1° que cet auteur a eu connaissance du fait par *le témoignage même d'un grand nombre de contemporains;* 2° que le fait est expliqué clairement, avec les circonstances nécessaires du temps et des lieux; 3° que le fait est rapporté de manière à ce qu'il n'y ait pas lieu de soupçonner qu'il soit fardé par la faveur ou la prévention; 4° que la narration en est donnée en termes clairs, et est telle qu'on puisse l'exiger d'un écrivain sincère. L'application de ces règles est indiquée dans les ou-

(1) *Mercure de France;* décembre 1746.

vrages de Huet, Henri Griffet, Langlet-Dufresnoy, et de Pradt, comme un moyen sûr pour parvenir à découvrir la vérité dans l'histoire.

Un grand nombre d'auteurs, distingués par leur érudition, ont publié la relation de Héméré dans leurs écrits. Cependant la plupart d'entre eux avaient eu connaissance des objections critiques de l'abbé Leprevost.

Il est bon de citer quelques noms :

5° Parmi les auteurs ecclésiastiques, on trouve : dom Denis de Sainte-Marthe, dom Tyroux, et dom Brice, premiers auteurs du *Gallia Christiana* (1); l'auteur de l'*Année Dominicaine;* le récollet Arthur du Monstier, dans son manuscrit intitulé : *Neustria Christiana;* dom Baunier, *Recueil historique des Evêchés de*

(1) Les bénédictins qui ont donné la dernière édition de cette Collection, en 1759, ont admis les opinions de l'abbé Leprevost. Ce chanoine avait été leur collaborateur : ils tenaient de lui plusieurs articles sur l'histoire du diocèse de Paris. On a mis à tort sous le nom des chanoines de Lisieux Antoine Fréard et Jean Leprevost, la Notice sur Le Hennuyer, insérée dans cette dernière édition. Le premier de ces ecclésiastiques mourut en 1741, et le second l'année suivante, quatre ans avant la polémique sur le trait de charité de l'Evêque de Lisieux. Ces deux chanoines ont cité ce trait de charité dans les notes qu'ils fournirent à dom Brice, comme un fait rapporté seulement par la tradition orale.

France; les jésuites auteurs des *Mémoires de Trévoux;* Maimbourg, *Histoire du Calvinisme;* le P. Fabre, continuateur de l'*Histoire Ecclésiastique*, par Fleury; Dupin, le P. Alexandre, l'abbé Racine, Bérault de Bercastel, tous quatre historiens de l'Eglise de France; le continuateur de l'*Histoire de l'Eglise gallicane;* le dominicain Echard; l'abbé Archon, *Histoire de la Chapelle des Rois de France;* le P. Mérault, de l'Oratoire; l'abbé Reyre; l'abbé Frayssinous; enfin, l'exact et judicieux abbé Chastelain, selon l'expression des auteurs des *Mémoires de Trévoux*, lequel avait sous les yeux, pour la rédaction du dernier Bréviaire, de nombreux renseignemens sur l'histoire des évêques de Lisieux, qui lui avaient été communiqués par l'évêché.

2° Parmi les autres historiens, citons principalement les auteurs de tous les dictionnaires historiques: Moréri, l'abbé Goujet, Feller, l'abbé Ladvocat, Chaudon, Peignot; les auteurs de l'*Encyclopédie historique.* Citons aussi, parmi les écrivains qui ont travaillé sur l'histoire de France, l'abbé Millot, Anquetil, Lefranc, Lacretelle jeune, *Histoire des Guerres de Religion;* et la plupart des livres élémentaires sur l'histoire de France, qui ont reçu l'approbation du Conseil royal de l'Instruction publique.

3° Parmi les historiens de la Normandie, n'omettons pas le conseiller Goubes, auteur de l'*Histoire du*

Duché de Normandie; Brizard, historien du massacre de la Saint-Barthélemi; Léon Thiessé, *Résumé de l'Histoire de la Province de Normandie;* l'*Histoire du Pays-d'Auge et des Evêques-Comtes de Lisieux*, par Richard Séguin; enfin, le P. de Bonnefonds, dominicain, auteur de Mémoires manuscrits sur la ville de Lisieux, qui ont été imprimés en partie dans le *Dictionnaire universel*, rédigé par Thomas Corneille. N'omettons pas l'auteur de l'*Almanach du Diocèse de Lisieux*, année 1764. Ce petit écrit, peu connu, ne mériterait pas d'être cité, s'il n'avait été rédigé sous les yeux du Chapitre et dédié à l'Evêque.............. Comment se persuader que tous ces écrivains, d'opinions, de genres et de talens si divers, eussent glorifié l'action de l'Evêque de Lisieux par un égal tribut d'éloges, si elle eût été une *vague allégation dénuée de preuves* (1), ou, comme le décide M. Dubois, *un fait à reléguer parmi cent mille autres mensonges historiques, une de ces fables que la mauvaise foi invente, que la légèreté accrédite, que la routine répète sans examen, et que les gens du monde, et parfois même les gens de lettres, s'accoutument à regarder comme vraies* (2)? La voie de l'examen leur était ouverte pour constater la vérité, à défaut d'actes de notoriété. Ils ont pu vérifier les sources, peser les témoignages et apprécier les objections. Par ce moyen,

(1) *Les Huguenots*, page 32.

(2) *Archives de la Normandie*, page 139.

ils ont reconnu la sincérité d'un fait public, intéressant un grand nombre de familles; d'un fait qui n'avait jamais été contesté, ni à Lisieux, ni à Saint-Quentin, ni dans la famille du Prélat; ni par ses diocésains, ni par les descendans des protestans emprisonnés, ni par l'administration municipale, ni par la famille de Longchamp de Fumichon, ni par le Chapitre, dont plusieurs membres avaient vu le Prélat dans leur jeunesse. Personne n'avait réclamé, personne ne s'était récrié, comme on l'aurait fait certainement, si la vérité eût été si hardiment outragée; personne, en aucun lieu, en aucun temps, n'avait taxé ce récit de roman; récit revêtu de tous les caractères de la certitude, parvenu jusqu'à nous par une tradition exacte, continue, sincère, complète, exempte de toute passion et de tous préjugés de secte, d'état, de parti politique; récit qui n'avait donc point besoin, pour être admis, d'être autorisé par son insertion dans les principaux Mémoires historiques des contemporains.



CHAPITRE V.

—

Examen de la seconde Objection :

OPPOSITION DE L'ÉVÊQUE DE LISIEUX A L'ÉDIT DE JANVIER 1562.

L'ABBÉ Leprevost, docteur de Sorbonne, n'a probablement jamais douté que, hors de l'Eglise romaine, il n'y a point de salut. Cependant il exige d'un évêque d'être favorable à l'hérésie, en applaudissant à l'édit de janvier 1562! Il lui fait un reproche de son zèle pour le maintien de la religion catholique selon les premières lois du royaume! Il est étrange qu'un pareil blâme sorte de la plume d'un prêtre. L'Eglise n'est-elle donc plus incompatible, par son propre fonds, avec toutes les nouveautés (1)?

(1) Expression de Bossuet : *Variations*, tome I.

L'opposition de l'Evêque de Lisieux n'est véritablement répréhensible en rien. Qu'on ouvre l'histoire : on y verra que ce Prélat a suivi, avec tout le clergé français, le mouvement des esprits à cette époque où l'établissement de deux religions rivales était sans exemple. « La foi romaine, » dit Bérault-Bercastel, « ayant été pendant tant de siècles la seule religion » des Français, et ceux qui la professaient faisant tou» jours le plus grand nombre, le parti catholique re» gardait tout privilége accordé aux calvinistes comme » un attentat aux droits les plus sacrés (1). » Le Hennuyer vit aussi avec douleur les encouragemens donnés à l'hérésie. Il protesta donc contre un édit qui, abusivement surnommé *de pacification*, dit Bossuet, contenait, cachées sous les voiles d'une miséricordieuse tolérance, les guerres civiles dont les effets ont causé tant de maux (2)! Pouvait-il agir autrement? Pouvait-il manquer à ses devoirs les plus importans, en partageant les vues politiques du gouvernement? Il a été chargé du dépôt de la foi; il a juré, par le serment solennel de son sacre, de conserver ce dépôt à l'abri de toute audacieuse atteinte : en un mot, il a été, comme il l'a dit lui-même dans l'acte de protestation, institué évêque pour le gouvernement des âmes; le salut de ses diocésains lui est confié, et, devant Dieu, il en répond, voire âme pour âme.

(1) *Histoire de l'Eglise*, tome XXVIII.
(2) *Variations*, tome IV.

L'auteur des *Huguenots* ne pense pas que cet accomplissement des devoirs épiscopaux puisse se concilier avec les sentimens d'humanité qui ont dirigé la conduite de Le Hennuyer à l'époque de la Saint-Barthélemi. *Le Prélat*, dit-il, *ne peut être supposé avoir voulu devenir favorable aux calvinistes* (1). Ainsi, la protestation de 1562 serait incompatible avec le trait si véritablement chrétien de 1572. Il est difficile, cependant, de trouver de l'analogie entre la signature de cette pièce et la complicité d'un massacre. Le Prélat a fait, il est vrai, une rude guerre à l'hérésie, mais du haut de la chaire pastorale. Sa mission n'a-t-elle pas pour but le salut des âmes? Quoi! prêcher la nécessité de l'unité catholique, protester contre un édit pernicieux à la religion établie, serait appeler la persécution contre les dissidens! Cet Evêque, dont le savoir égalait la vertu, ainsi que l'avoue l'abbé Leprevost, aurait donc été nécessairement un indigne ministre d'une religion qui ne sépare jamais la foi de la charité. Il nous est peint, d'après un contemporain, comme usant de douceur envers chacun, *bontif et amiable;* et l'on prétend qu'une dévotion haîneuse l'a rendu incapable de distinguer l'hérésie de la personne des malheureux prisonniers calvinistes, ses compatriotes, ses administrés! Le critique n'avait point le droit de si mal penser des sentimens religieux et moraux de ce Prélat.

(1) Pages 19 et 50.

Ne terminons pas cet examen sans répondre à une assertion fort répétée. « C'est cette opposition, » dit M. Dubois, « que l'on a confondue mal à propos avec » les événemens de 1572, pour attribuer à Le Hen- » nuyer l'honneur d'avoir sauvé les protestans du dio- » cèse du massacre de la Saint-Barthélemi...... Il serait » possible que Héméré eût commis une simple erreur, » et non proféré une imposture. Je suppose qu'il a » confondu la date MDLXII avec MDLXXII, écrite en » chiffres romains; ce qu'il n'aurait pas fait, s'il l'avait » lue en chiffres arabes (1). »

L'adversaire, qui avait puisé cette remarque dans les écrits de l'abbé Leprevost, y fournit en même temps une excellente réponse. Il dit que les détails donnés ne peuvent avoir aucun rapport à l'édit de janvier, qui était fort éloigné d'être une proscription et un massacre (2). En effet, il s'agit, en 1562, d'une protestation de l'Evêque, à laquelle prend part le Chapitre de la cathédrale, après une délibération inscrite sur les registres capitulaires. Mais, en 1572, il se passe une scène toute dramatique, où l'on voit des prisonniers, le gouverneur qui va donner l'ordre du massacre, et l'Evêque intercesseur. Quelle similitude entre les deux époques a donc pu causer la confusion signalée ici? Une pareille erreur serait incroyable de la part d'une

(1) *Archives de la Normandie*, p. 138-145. — (2) *Idem*, p. 138.

personne sans lettres; et la critique s'avise de prétendre qu'un docteur en Sorbonne, un historien auteur de plusieurs ouvrages l'ait commise! Une pareille objection, sans fondement, est une conjecture tout-à-fait irrecevable.



CHAPITRE VI.

—

Examen de la troisième Objection :

ATTACHEMENT DU PRÉLAT AUX PRINCES DE LA MAISON DE GUISE ET AU CARDINAL DE BOURBON.

Le vieil précepteur du cardinal de Lorraine est changé, par l'abbé Leprevost, en un courtisan prêt à souscrire à toutes les mesures qui favoriseraient la politique de la puissante maison de Guise (1).

Le cardinal de Lorraine, devenu un des premiers hommes d'état de son siècle, et fort versé dans les sciences, consultait encore son théologien avec autant de respect que de confiance. Peut-on dire que cette étroite et douce bienveillance, qui est la liaison des

(2) *Mercure de France ;* mai 1746.

grands, ait fait perdre à l'Evêque de Lisieux son indépendance, quand rien ne prouve que ce Prélat se soit laissé aller à un dévouement servile? Il n'a point convoité de riches dons, des dignités, des abbayes : il ne prenait point part aux intrigues politiques dans lesquelles les princes de Guise tenaient parti. Il a vécu continuellement éloigné des affaires publiques; il est resté plus de la moitié de sa vie sans bénéfices, sans revenus, sans titres......... Cependant il vivait au milieu de cette puissante famille qui, pouvant faire tout pour son élévation, ne lui céda aucun bénéfice parmi les revenus de tant d'abbayes et de domaines dont elle disposait. Les princes de Guise étaient, depuis six ans, les maîtres du gouvernement, quand Le Hennuyer fut nommé à l'évêché de Lisieux, et ils n'avaient encore rien fait pour lui. On sait déjà que sa promotion à l'épiscopat ne fut point demandée au Roi par le cardinal de Lorraine : Henri II, en accordant cette dignité, avait pour but de récompenser le mérite du savant docteur dont il avait écouté les leçons de philosophie et de théologie; et une faveur de ce genre devait venir directement du Prince qui s'était fait une obligation de l'accorder.

De quels précieux bienfaits sont-ils donc nés *ces engagemens personnels* dont parle le critique? Voici ceux qu'il énumère avec complaisance (1) : remise des

(1) *Mercure de France;* mai 1746.

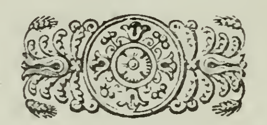
décimes du décanat de Saint-Germain-l'Auxerrois pendant les années 1556 et 1557; un de ses frères nommé contrôleur du grenier à sel de Saint-Quentin; un de ses neveux nommé doyen de l'église de Laon : tels sont les magnifiques dons qui l'auraient enchaîné vis-à-vis de ces princes! Peut-on dire, avec quelque apparence de vérité, que ces petits services ont cimenté l'étroit engagement personnel supposé par l'adversaire? De cette affection du cardinal de Lorraine, et de cet attachement si paternel qu'un maître conserve pour les élèves qui lui font honneur, l'abbé Leprevost ne pouvait pas conclure que l'Evêque de Lisieux a mis de côté tout sentiment d'humanité, pour suivre la bannière politique de la maison de Guise. La charité chrétienne n'a pas de ligne politique. Le premier mobile des actions d'un évêque est la religion; ce qui veut dire l'amour de Dieu et de tous les hommes.

La seconde partie de l'objection de l'abbé Leprevost regarde l'intimité dont jouissait Le Hennuyer auprès du cardinal de Bourbon.

Entre le cardinal de Bourbon et le sauveur des calvinistes de Lisieux, il a existé, il est vrai, une communauté de principes que des actes de zèle pastoral et de charité chrétienne ont plusieurs fois révélée. Ce cardinal n'a point été, comme l'affirme le critique, un adversaire violent des hérétiques. Ce frère de Henri IV,

à qui la douceur de son administration avait acquis l'estime et la considération des protestans, montra son humanité pendant les massacres de septembre 1572, à Rouen. Il chercha de tout son pouvoir à calmer les catholiques et à arrêter l'effusion du sang. Il disait que les calvinistes n'étaient que des brebis égarées qu'un berger sage ne doit pas massacrer, mais qu'il doit tâcher doucement de ramener au bercail (1). Ainsi, l'élève a suivi l'exemple du maître : il a cherché à détourner les poignards du sein de malheureux prisonniers : c'est le même acte, avec les mêmes paroles, et l'effusion des mêmes sentimens! Il est donc impossible de croire que Le Hennuyer n'aurait pas osé se montrer humain dans la crainte de déplaire à cet illustre archevêque.

(1) *Histoire du Duché de Normandie*, tome II, p. 358-384.



CHAPITRE VII.

—

Examen de la quatrième Objection :

INJURES DES ÉCRIVAINS CALVINISTES.

Le Hennuyer, qui, dans ses pieux entretiens, avait puissamment contribué à éloigner de l'hérésie Henri II et Catherine de Médicis, était regardé par les novateurs comme un antagoniste redoutable. Ce rude combat de controversiste qu'il livra contre les doctrines nouvelles lui attira, dès 1559, les injures de quelques huguenots fanatiques (1). Les huguenots, qui, à cette époque, ont été les inventeurs des pamphlets, avaient l'habitude de déchirer, par toutes sortes d'injures, ceux qui s'étaient déclarés contre leur parti, ou qui

(1) *Pro Religione contrà Novatores acriter depugnavit.* (*Hist. Gymnas. Navarrici.*, page 995.)

s'étaient opposés à leur hérésie. « Ces nouveaux évan-
» gélistes, » dit Le Laboureur, « ont fait des volumes
» entiers de calomnies, dont j'ai vu plus de quarante
» manuscrits........... J'aurais eu honte, » ajoute-t-il,
« de lire tous ces libelles, pour les blasphêmes et les
» énormités dont ils sont remplis, si cela ne m'avait
» aidé à me confirmer dans la créance que leurs mœurs
» étaient encore plus corrompues que leurs senti-
» mens (1). »

M. Dubois prétend que les calvinistes n'eussent point tenu un langage outrageant en parlant de Le Hennuyer, si ce Prélat eût sauvé les hommes de leur parti (2). Cet écrivain n'a point remarqué que la lettre de Villemadon, où se trouvent les injures qui font le sujet de son objection est datée du 26 août 1559. Cette pièce était imprimée depuis plus de treize années au moment de la Saint-Barthélemi. Elle ne peut ainsi étayer l'objection. On répondra, peut-être, que cette lettre a été recueillie depuis 1572, dans plusieurs ouvrages, entre autres le *Dictionnaire de Bayle* et les *Nouveaux Mémoires de Condé*, et que de semblables invectives se lisent dans la *Légende* du cardinal de Lorraine.

Les calvinistes, ceux mêmes de nos jours, ne parlent

(1) *Additions aux Mémoires de Castelnau.*
(2) *Archives de la Normandie*, tome I, p. 139.

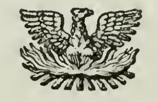
jamais de la conduite charitable de l'Evêque de Lisieux. Le motif de ce silence vient moins de la perfection de leurs connaissances historiques que de la peine qu'ils éprouvent en voyant leurs co-religionnaires de Lisieux rentrer si spontanément dans le sein de l'Eglise. Rien, en effet, de plus odieux aux hérétiques qu'une abjuration; car l'abjuration est une condamnation publique de leurs doctrines.

On sait combien les injures étaient prodiguées dans les pamphlets de ce temps. Il faut donc lire, sans y attacher quelque importance, la lettre de Villemadon, qui ne manque pas de cet enjolivement. Les termes de *sorbonniste* et d'*homme méchant*, dont ce calviniste et l'auteur de la *Légende* se servent en parlant du confesseur de Henri II, sont véritablement des douceurs, quand on les compare avec les infamies et les calomnies qui fourmillent dans les ouvrages des auteurs calvinistes. « Si l'on disait qu'au seizième siècle, » a écrit M. Audin (1), « il s'est trouvé une société chré-
» tienne qui a mis sa joie à calomnier ses frères dans
» leurs mœurs, dans leur foi, dans leur intelligence;
» à transformer le Pape en Ante-Christ, nos évêques
» en fils de Satan, nos prêtres en satellites de l'igno-
» rance; à déchirer nos doctrines, nos Saints Pères,
» nos écrivains sacrés; à souiller toutes nos gloires,
» tous nos monumens, toutes les pages de notre his-

(1) *Histoire de Calvin*, tome II.

» toire ; à ameuter les populations contre nos dogmes ;
» à nous dénier tout souffle divin ; à nous fermer le
» Ciel comme à des idolâtres ; on aurait peine à croire
» à tant de haine et d'injustice : cela est pourtant! »

Les injures des pamphlets calvinistes contre Le Hennuyer ne pouvaient donc être prises en considération par les écrivains auxquels nous répondons.



CHAPITRE VIII.

—

Examen de la cinquième Objection :

LE HENNUYER ABSENT DE LISIEUX.

« Le Hennuyer était absent de Lisieux, » dit l'abbé Leprevost : « premier aumônier du Roi, il était, *selon » les apparences*, à la cour; vu qu'alors le grand- » aumônier était à Auxerre, et qu'*il est probable* que » ce dernier fut remplacé par Le Hennuyer pour faire » le service auprès du Roi, tant à la fête de l'Assomp- » tion qu'à la célébration du mariage de Marguerite » de Valois, sœur du Roi, avec le roi de Navarre (1). »

M. Dubois pense, par les mêmes motifs, que Le

(1) *Mercure de France;* mai 1746.

Hennuyer, fixé presque toujours à la cour, y fut retenu surtout dans l'année 1572. Il ajoute que « les registres » de l'Hôtel-de-Ville de Lisieux, qui ne parlent plus » de la présence de l'Evêque dans son diocèse depuis » le 9 mai 1570, ne font aucune mention de lui à » l'époque du 27 auguste 1572, jour où l'on apprit » dans la ville, par des marchands arrivés du Neu- » bourg, les événemens de Paris (1). »

Ainsi, les adversaires allèguent un alibi, argument nécessairement sans réplique quand il est bien établi. Mais celui-ci repose sur un *peut-être*, une *apparence*, une *probabilité* fort mince et fort incertaine, de l'aveu même de ceux qui le proposent.

Un historien fort bien placé pour savoir la vérité, l'abbé Archon, rapporte, dans son *Histoire de la Chapelle des Rois de France*, que, depuis long-temps, l'Evêque de Lisieux *était assidu* dans son diocèse, et que, pendant son absence, Nicolas Fumée faisait les fonctions de premier aumônier. Ce chanoine de Paris, petit-fils du chancelier Adam Fumée, fut fait évêque de Beauvais en 1575, et obtint le titre de premier aumônier après la mort de Le Hennuyer. Sous le règne de Henri III, l'Evêque de Lisieux fut remplacé à la chapelle du Roi par Pierre de la Baume, qui est devenu évêque de Saint-Flour.

(1) *Archives de la Normandie*, page 139.

La chapelle du Roi était alors desservie par des sous-aumôniers non dignitaires. Le Roi avait éloigné de la cour les évêques, et même le grand-aumônier, ayant jugé leur présence utile dans leurs diocèses envahis par l'hérésie, et en proie à toutes les calamités de la guerre civile.

Le silence des Registres de l'Hôtel-de-Ville de Lisieux ne peut servir à prouver l'objection. L'Evêque ne faisant point partie du corps de ville, le procès-verbal des délibérations municipales ne pouvait enregistrer son nom. Dans ce temps surtout, où le sujet ordinaire de la délibération était la garde de la ville et la réparation des murailles, l'intervention de l'Evêque se trouvait être impossible. Ces diverses mesures ne concernaient en rien son autorité. L'auteur des *Huguenots* ajoute que ces mêmes Registres témoignent de la présence du Prélat dans une de ces assemblées, le 8 novembre suivant. Mais ils disent aussi en quelle qualité Le Hennuyer s'est présenté dans cette réunion : il y venait comme le protecteur des habitans, et sur leur invitation, pour obtenir du capitaine-gouverneur la conservation de leur privilége, de garder une des clés des portes de la ville. Ainsi, l'omission du nom de l'Evêque dans les délibérations municipales ne prouve nullement qu'il fût alors absent de Lisieux. Un acte de notoriété a suppléé au silence du procès-verbal des séances du corps de ville. Cet acte, relatif à la dotation

du Collége communal, fut passé en sa présence, devant Jean Ferey, notaire à Orbec, le 14 septembre 1572, huit jours après la délivrance des calvinistes de Lisieux (1). Les adversaires objectent principalement que la présence du premier aumônier du Roi était nécessaire à la cour pendant les fêtes des 15 et 18 août. Mais ces écrivains ont tous omis la preuve de cette assertion : ils ne citent aucune pièce, aucun auteur, aucune autorité, et ne présentent au lecteur qu'une conjecture. Au surplus, il importe peu à la réfutation que le Prélat se soit trouvé à Paris le 18 août, puisqu'en partant, même plusieurs jours après cette fête, il pouvait arriver facilement dans son diocèse avant le 1er septembre, jour où l'orage de la Saint-Barthélemi devait y éclater.

La dernière objection de l'abbé Leprevost est tirée du silence de l'épitaphe de Le Hennuyer sur l'action dont il conteste l'authenticité.

Cette épitaphe devait-elle contenir le détail d'une action si éminemment tolérante? L'auteur des *Huguenots* dit fort bien que le moment n'était pas encore arrivé de faire l'éloge de ces actions généreuses (2). L'esprit public de ce temps, né des animosités implacables d'une guerre de religion, s'opposait à tout éloge.

(1) *Archives du Calvados.*

(2) Page 52.

Les louanges à donner étaient ainsi entourées d'inconvéniens inévitables. Le Prélat mourait au moment où la septième guerre civile allait commencer : la *Ligue* était propagée aux applaudissemens des hommes les plus recommandables parmi le clergé et la noblesse. De son côté, le peuple faisait parade de son rancuneux mépris envers les calvinistes. On ne parlait pas alors de tolérance, car on n'avait jamais vécu avec des dissidens. On ne savait même pas en quoi pouvait consister cette tolérance chrétienne qui seule était digne de rendre hommage au dévouement de l'Evêque de Lisieux. Le poète lui-même partageait probablement l'opinion du vulgaire, et ne voyait rien de louable dans la belle action du Prélat. Les adversaires ne doivent donc pas abuser du silence de ce faiseur d'épitaphe, qui n'a pas osé ou qui n'a pas voulu dire tout ce qui était arrivé, et en conclure que Le Hennuyer n'avait point sauvé les protestans à l'époque de la Saint-Barthélemi.



CHAPITRE IX.

—

De l'Intolérance du Clergé catholique.

RÉPONSE A M. DUBOIS.

Entre autres argumens mis en avant par M. Dubois, on remarque celui-ci : « On n'a jamais pu être » fondé à citer un seul ecclésiastique qui ait alors fait » preuve de clémence et d'humanité envers les infor- » tunés protestans.......... Autant par inclination que » par crainte de se compromettre, tous les ecclésias- » tiques, autant qu'il pouvait dépendre d'eux, *durent* » *prendre* une part active à une mesure d'extermina- » tion qu'ils avaient tort de regarder comme sainte et » comme autorisée par la Bible (1). »

(1) *Archives de la Normandie*, tome I, p. 141.

Ce raisonnement repose sur une assertion complètement inexacte. M. Dubois, qui ne prouve par aucun document historique qu'il n'y avait point alors, en France, un seul ecclésiastique *clément et humain*, ne doit pas être admis à insinuer que Le Hennuyer ne peut, à cause de sa dignité épiscopale, avoir été le sauveur des calvinistes de Lisieux. En effet, il est impossible de croire que le clergé français, égaré par une intolérance passionnée, eût ainsi méprisé unanimement le véritable esprit du christianisme. La charité chrétienne n'a-t-elle pas toujours mis des bornes au zèle? N'apprend-elle pas à ne point envelopper dans une même condamnation l'erreur et le malheureux qui s'égare? Le prêtre catholique n'a ignoré en aucun temps que l'Eglise déteste les fureurs populaires. Des conciles n'avaient-ils pas ordonné que personne ne serait contraint à professer la foi, qui doit être embrassée volontairement et par persuasion? Des Papes, des saints Pères, des docteurs célèbres n'ont-ils pas enseigné qu'il n'est point permis à des chrétiens de combattre l'erreur par la violence? Chaque page de l'Evangile n'apprend-elle pas que le divin Sauveur du monde amenait les hommes au salut par la douceur et la persuasion? Comment donc penser qu'avec de si grands enseignemens, tous les ecclésiastiques de cette époque aient manqué de cette pieuse sagesse! Ce clergé est le même qui a formé des hommes tels que saint Vincent de Paul et saint François de Sales, modèles

de la charité et de la douceur chrétienne. M. Dubois n'avait point le droit d'écrire cette phrase flétrissante : « Autant par inclination que par crainte, tous les » ecclésiastiques *durent* prendre une part active à » cette mesure d'extermination. »

Ces mots *durent prendre une part active* ne conviennent pas à un historien : c'est porter gratuitement, contre tout un ordre, une trop grave accusation. M. Dubois avoue, en se servant de cette expression, qu'il ne sait pas au juste ce que fit le clergé en cette malheureuse circonstance. L'histoire le rapporte cependant, et il pouvait y rencontrer un témoignage bien différent, émis par un grand nombre d'auteurs estimables. « Quelque horreur que le clergé de France » eût de l'hérésie, » dit un historien célèbre, « il n'en » eut guère moins des cruautés ordonnées contre les » hérétiques ; et, sans se souvenir des injures qu'il » avait reçues, il les fit épargner partout où il lui fut » possible.......... Les évêques ne trouvèrent pas la » même facilité que celui de Lisieux dans les officiers » chargés de ces funestes exécutions ; mais, en bien » des endroits, ils firent tous leurs efforts pour les » empêcher, ou du moins pour donner refuge aux » proscrits. A Lyon même, tandis que le carnage était » le plus échauffé, on réfugia dans le palais archi» épiscopal jusqu'à trois cents calvinistes, et l'on sou» tint une espèce d'assaut contre les assassins, qui ne

» purent immoler leurs victimes qu'après avoir forcé
» les portes (1)........... Les évêques de ce temps-là
» n'étaient pas tels qu'on les a représentés, » ajoute
l'abbé Reyre, « et il eût été bien à souhaiter que ceux
» qui, de nos jours, ont osé les taxer d'intolérance, de
» persécution et de cruauté, eussent eu leur esprit et
» leurs sentimens : la France n'aurait pas été inondée
» du sang de tant de victimes innocentes, et nous
» n'aurions pas vu égorger des milliers de prêtres, de
» religieuses, et même de simples laïques, à qui on
» n'avait d'autres crimes à reprocher que l'attachement
» qu'ils montraient pour leur religion (2). »

M. Dubois prétend que le clergé de France regarda comme *sainte* l'extermination de la saint Barthélemi. Cependant il est reconnu que ce massacre fut seulement l'*expédient infaillible* vanté par Catherine de Médicis, c'est-à-dire un coup d'état dont la religion ne fut point complice. Il est bien prouvé aussi que, généralement, le clergé n'a point secondé cet atroce projet en soulevant la multitude. Il y eut, il est vrai, quelques prédicateurs qui, à Paris, haranguèrent les assassins; mais ces prêtres étaient tous des étrangers. Les Mémoires contemporains ont gardé leurs noms,

(1) *Histoire de l'Eglise,* par Béraut de Bercastel, tome XIX, page 306.

(2) *La Saint-Barthélemi républicaine du 2 septembre* 1792. — *Anecdotes chrétiennes,* tome I, p. 97.

comme pour montrer que l'odieux de tels sermons ne devait point tomber sur l'ordre entier du clergé français. Ces véhémens orateurs étaient : Pierre Christin, qui fut depuis surnommé *le Démosthènes de la Ligue*, écossais; Hamilton, curé de Saint-Côme, écossais; Panigarole, cordelier italien; Lincestre, curé de Saint-Germain, écossais; Guarini, prêtre savoyard; le jesuite Matthieu, lorrain (la Lorraine n'appartenait pas alors à la France). Un moine savoyard est l'auteur de l'*Hymne triomphal pour célébrer l'équitable justice que S. M. fit des rebelles la veille et le jour S. Loys*........... Les principaux bourreaux n'étaient-ils pas aussi des étrangers? Besme était allemand; Achille Petrucci, Siennois; Coconas, piémontais; Bianchi, milanais; et l'auteur du projet, une italienne, Catherine de Médicis (1)!...........

Il est injuste de rejeter, non seulement sur le clergé français, mais aussi sur la religion, l'odieux de tant d'assassinats. « Cette accusation, tellement absurde, » dit M. de Saint-Victor, « que les écrivains protestans » qui se respectent un peu n'ont pas osé s'y arrêter, n'a » d'autre consistance, parmi nous, que celle que lui » donne l'autorité d'un poète impie qui a passé sa vie » presque entière à outrager le Ciel et à mentir aux » hommes (2). Fût-il aussi vrai qu'il est incontestable-

(1) *Du Massacre de la Saint-Barthélemi, et de l'Influence des Etrangers en France;* Gab. Brizard; Rouen; 2 vol. in-8°.

(2) Voltaire : *Henriade*, chant II. — *Voyez* Note 24.

» ment faux que des prêtres eussent participé à cette » atroce et sanglante exécution, que pourrait-on con- » clure contre la religion, dont le nom est vaguement » et malicieusement présenté comme si elle conseillait » le meurtre et faisait des assassins de ses adorateurs? » Que prouverait donc un tel attentat, sinon qu'ils » seraient des violateurs de sa loi, et d'autant plus » coupables à ses yeux, qu'ils auraient été plus rigou- » reusement astreints à en observer les préceptes?....... » Mais le simple récit des faits prouve que la religion » ne fut en aucune manière le motif de la Saint-Bar- » thélemi; qu'aucun de ses ministres n'entra dans les » conseils qui préparèrent cet événement, et ne prit » la moindre part à son exécution; enfin, que si la » religion y exerça quelque influence, ce fut unique- » ment par les efforts que firent quelques-uns de ces » mêmes ministres pour arrêter la fureur des assassins » et diminuer le nombre des victimes (1). »

Le même historien explique très-naturellement les marques de joie que donna la cour de Rome, lorsqu'elle reçut la nouvelle des événemens de la Saint-Barthélemi. Charles IX avait écrit de sa propre main au Pape, dans le sens de son discours au Parlement et de toutes ses lettres aux gouverneurs des provinces. Il disait qu'il venait de déjouer une horrible conspira-

(1) *Tableau de Paris.*

tion, laquelle menaçait ses jours et ceux de toute sa famille. Il présentait le massacre comme une victoire remportée sur les hérétiques; et la fin de la guerre civile était annoncée comme prochaine. Ainsi, la paix rendue à l'Eglise de France, la conservation du Roi et de la famille royale, et non le massacre des protestans, ont été les motifs des actions de grâces célébrées à Rome. Le Pape ne pouvait savoir, sur ce coup d'état, plus que le Roi de France ne lui en disait, plus que n'en savaient Paris, les provinces, la première cour de justice du royaume. « Peut-on lui reprocher, » ajoute M. de Saint-Victor, « de n'avoir pas pénétré jusqu'au » fond d'un événement passé à trois cents lieues de » lui, sur lequel, même après plus de deux siècles de » recherches et de controverses, il existe encore tant » d'obscurité et de contradictions? Ce n'est pas tout » que d'avoir de la haine, il faut encore avoir le sens » commun (1). »

Il n'est pas hors de propos de comparer la conduite du clergé catholique, pendant les guerres de religion, avec celle des ministres protestans.

Il y a eu deux massacres au jour saint Barthélemi : le 24 août 1572, et le 24 août 1569. Dans cette dernière journée, tous les catholiques du Roussillon, du Béarn, de la Navarre furent massacrés par les calvi-

(1) *Tableau de Paris.*

nistes. *Ils furent dagués*, dit l'historien Noël, *de sang-froid et sans combat* (1). Les écrivains de l'école philosophique se taisent sur cette déplorable journée, et tirent un épais rideau pour dérober la vue de ce massacre, dont ils ne pourraient tempérer l'horreur par le récit de quelques traits d'humanité; car il ne se trouva point, parmi les ministres de la réforme, qui s'appelaient *ministres du saint Evangile*, un autre Le Hennuyer pour montrer, à la vue de tant de meurtres odieux, qu'un véritable ministre du saint Evangile porte au fond de son cœur, selon l'expression d'un auteur moderne (2), un sentiment profond d'humanité et de fraternité, qui lie ensemble tous les hommes, et les hommes avec Dieu.

(1) *Histoire de la Navarre*, liv. XIV.

(2) M. Jauffret : *Du Culte public.*



CHAPITRE X.

—

Les Calvinistes de Lisieux se sont-ils trouvés en danger d'être massacrés?

RÉPONSE A L'AUTEUR DES *HUGUENOTS*.

L'ABBÉ Leprevost ne rapporte point comment les calvinistes de Lisieux furent préservés du massacre. M. Dubois répare cette omission : il dit qu'ils durent leur conservation à la sagesse et à l'humanité des officiers municipaux, du capitaine-gouverneur de la ville et du gouverneur de la province (1). L'auteur des *Huguenots* suit une autre opinion. Il ne veut reconnaître pour auteur de la conservation des calvinistes ni l'Evêque, ni le capitaine-gouverneur de la

(1) *Archives de la Normandie*, page 140.

ville. « Le capitaine Fumichon, » dit-il, « ne les rend » point de suite à la liberté, après son ordre d'arres- » tation, plus sévère que la lettre même du Roi, car » il recommande la dénonciation sous peine de la » vie (1) : comment pourrait-on lui attribuer le mé- » rite d'avoir contribué, avec les ménagers de la ville, » à sauver les protestans de Lisieux (2)?..... Nul acte, » soit public, soit privé, ne fait mention des déte- » nus (3). A Lisieux, comme dans beaucoup d'en- » droits, le peuple fut docile aux ordres du gouver- » neur et du Roi, dont il prit à la lettre toutes les » déclarations. Le clergé demeura tranquille specta- » teur des événemens : l'autorité municipale fut sage » et prudente (4)........ Nous pensons qu'il n'y a point » eu lieu de sauver les protestans, parce qu'ils ne se » sont point trouvés en danger d'être massacrés. Ce » sont les événemens généraux seuls, et la prudence » des officiers municipaux, qui ont tout fait (5). »

L'auteur des *Huguenots* émet dans cette conclusion, qui est celle de sa brochure, l'opinion que *les événemens généraux seuls, et la prudence des officiers municipaux, ont tout fait.* Mais ces événemens généraux, qui ont si admirablement opéré la célèbre conservation

(1) Le texte de la proclamation porte : « nous les annoncer » deux heures après la publication de la présente, *sur peine de* » *souffrir par elles punition.* » (*Archives de la Normandie.*)

(2) Page 29. — (3) Page 31. — (4) *Idem.* — (5) Page 35.

des calvinistes de Lisieux, ont été la poursuite violente de ces proscrits, leur emprisonnement en deux heures, *sous peine de la vie* (1); la saisie de leurs armes, de leurs meubles, de leurs revenus et de leurs biens : comment croire que de tels faits avaient pour but de mettre ces infortunés à l'abri de tout danger? A-t-on cité un seul acte bienveillant à leur égard, une de ces mesures de police si ordinaires de nos jours? Ces ménagers de la ville, dont l'esprit ligueur s'est montré si opiniâtre dans la suite, qu'ont-ils ordonné alors de si efficace? Aucun document ne l'apprend, et l'auteur auquel nous répondons dit lui-même que le registre de leurs rares délibérations reste muet à l'égard des prisonniers (2). On ne doit donc point vanter la prudence et l'humanité de ces officiers municipaux, eux qui ne se sont pas inquiétés de l'élargissement des détenus, quand la révocation des ordres du Roi leur a été connue; eux qui n'ont pris aucune précaution pour préserver la prison de toute attaque! Le danger, cependant, était trop imminent pour croire, avec l'auteur des *Huguenots*, qu'on devait être sans inquiétude sur le sort de ces proscrits, appelés par le fanatisme *les maudits de Dieu*, jetés pendant six jours dans une prison dont la

(1) « Auxquels huguenots est commandé eulx présenter à » nous dedans ce jour, sur peine de la vie. »

(*Proclamation du capitaine-gouverneur.*)

(2) Page 31.

porte pouvait s'ouvrir, d'un instant à l'autre, à la voix de l'émeute furieuse.

La prison ne devait point être, pour les calvinistes, un refuge contre une réaction sanguinaire poussée au meurtre par les fonctionnaires du gouvernement. Le massacre des prisonniers dans la plupart des villes est un témoignage des desseins de l'autorité, qui n'avait cherché, en employant cette mesure, qu'un moyen facile pour lier les mains des victimes et s'en défaire, sans qu'une seule puisse échapper. On incarcéra des femmes, des enfans, des vieillards incapables de porter les armes : le gouvernement n'avait donc point pour but le maintien de la paix, mais l'anéantissement du parti calviniste. Le duc de Guise, qui connaissait si bien les secrets de la cour, dévoile la résolution qu'on avait prise de faire périr les calvinistes des provinces. Il s'était écrié, en haranguant ses fanatiques soldats, dans la nuit du 24 août, au moment où il faisait forcer la maison de l'amiral Coligni : « La volonté de notre » Sire est que chacun prenne les armes pour occire » Coligni, et extirper tous les autres huguenots et re- » belles qui sont comme en prison dans notre bonne » ville de Paris; pareille chose se fera en la province, » *suivant les ordres du Roi* (1)! »

L'auteur des *Huguenots* révoque en doute qu'un

(1) *Etat de la France sous Charles* IX, tome V, p. 176.

ordre eût enjoint au capitaine-gouverneur de faire tuer les prisonniers. « Si le massacre avait eu lieu à » Lisieux, » dit-il, « on en retrouverait la trace, » puisque les ordres relatifs à ces événemens sont res- » tés transcrits sur les Registres de l'Hôtel-de-Ville. » La commune n'enregistra dans ses délibérations au- » cun fait, aucun acte, aucune lettre relatifs aux » hommes qui étaient emprisonnés (1). » Cet écrivain conclut ainsi, de ce qu'il ne trouve point sur les registres publics la trace de cet ordre cruel, que le massacre n'eut pas lieu à Lisieux. Il est vrai que les calvinistes y furent épargnés; mais ce fait ne prouve pas que leur vie n'ait pas été compromise par un ordre secret. L'histoire rapporte que les instructions données aux gouverneurs de villes furent *verbales*. Les Registres municipaux ni aucun procès-verbal ne peuvent donc faire mention d'une dépêche orale qui, transmise de cette manière, avait pour but de cacher la provocation du gouvernement.

Des pièces authentiques, les lettres de Charles IX au gouverneur de Lyon, ont fait connaître que les courriers ne furent chargés d'aucune dépêche écrite. « M. de » Mandelot, » dit ce prince, « vous croirez le porteur » de ce que je lui ai donné charge de vous dire (2). »

(1) Pages 26 et 27.

(2) *Correspondance du Roi Charles* IX *et du sieur de Mandelot, gouverneur de Lyon, pendant l'année* 1572; in-8°; 1830.

— « Cette lettre, » remarque M. Paulin-Pâris, éditeur de cette curieuse correspondance, « fut écrite en forme » de circulaire. » Ce savant explique très-bien cette précaution de la cour. « Dans l'incertitude, » dit-il, « de l'effet que produirait le massacre dans les pro- » vinces, le duc d'Anjou, Catherine et Charles IX » convinrent d'abord de rejeter tout sur la maison de » Lorraine. D'ailleurs, si le Roi s'était déclaré l'auteur » de l'exécution, ses lettres pouvaient tomber entre les » mains des protestans, et mieux valait *charger un* » *homme sûr de transmettre verbalement à chacun des* » *gouverneurs les instructions de la cour* (1). »

Le gouverneur de Lyon répond au Roi, le 5 septembre suivant : « Votre Majesté devra, à cette heure, » avoir entendu, par le gentilhomme que je lui ai » dépesché, ce qui est advenu en cette ville le dernier » du mois passé (le massacre des calvinistes), quatre » jours auparavant la lettre de Votre Majesté, par » laquelle elle révoque *tous les commandemens verbaux* » qu'elle pourroit avoir fait faire par ceux qu'il lui » auroit plu dépescher devers ses lieutenants-géné- » raux, en sorte qu'elle veut et entend qu'ils ne soient » point mis à exécution (2). »

On lit aussi dans les *Mémoires d'Antoine du Pujet :*

(1) *Correspondance du Roi Charles* IX *et du sieur de Mandelot, gouverneur de Lyon, pendant l'année* 1572, p. 42-43; in-8°; 1830.
(2) *Idem*, page 56.

« Après la journée de la Saint-Barthélemi, le sieur
» de la Molle vint, de la part du Roi, mander à Mon-
» seigneur le comte de Carces, pour faire l'exécution
» de Provence, comme on avoit fait à Paris et ail-
» leurs (1). »

Ces diverses citations, extraites de documens authentiques, donnent la certitude que des *instructions verbales* furent envoyées aux gouverneurs des provinces, et communiquées de la même manière, par ceux-ci, au gouverneur de chaque ville. Ils faisaient annoncer ce qu'ils appelaient *la bonne délivrance de Paris*, en invitant les populations à l'imiter.

Cet ordre donné verbalement, par une précaution recommandée expressément et émanée du conseil du Roi, ne pouvait être relaté dans aucun procès-verbal des municipalités, sans désobéir au gouvernement. Aussi, les registres des principales villes où les calvinistes furent massacrés n'ont fait aucune mention des ordres de la cour. Comme ceux de la municipalité de Lisieux, ils ont gardé un silence exigé. Les recherches d'un historien très-laborieux ont donné la certitude qu'en toute cette conjuration d'un roi contre une partie de ses sujets, *il n'y eut rien d'écrit* (2).

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, tome VI, page 720; in-4°.

(2) *Histoire de la Réforme*, par M. Capefigue, tome III.

Les actes inscrits dans les registres compulsés par l'auteur des *Huguenots* sont des délibérations prises pour mettre la ville en sûreté, si les calvinistes avertis couraient aux armes. Ces pièces diverses, et même la proclamation qui ordonnait l'emprisonnement des calvinistes, ne dévoilant rien des desseins de la cour, pouvaient seules prendre rang dans les archives de la municipalité. Ainsi, l'absence des autres documens, motivée par la nécessité de garder le secret, ne peut faire douter du trait historique touchant la conservation des calvinistes de Lisieux par l'entremise de l'Evêque.

Charles IX tenait singulièrement à la conservation de ce secret. Il avait sans doute senti par le remords qu'il se trouverait dans l'histoire de son règne une horrible page. Ce prince écrivit à M. de Cély, président au parlement de Paris, le 24 mars 1573, pour lui recommander de garder avec lui ce qu'il pût savoir des choses passées à la Saint-Barthélemi, et de ne rien faire ou laisser imprimer (1).

L'auteur *des Huguenots* dit, dans sa brochure : « Il » faut proclamer hautement à la gloire de l'humanité, » qu'il se trouva, dans ces tristes conjonctures, des » hommes qui, revêtus du pouvoir nécessaire pour dé-

(1) *Revue rétrospective*, année 1835, page 195.

» truire, ne s'en servirent que pour protéger. (1). » Il nomme le vicomte d'Orthes et plusieurs autres gouverneurs dont la conduite est unanimement admirée. Cependant IL N'EXISTE AUCUN REGISTRE, AUCUN ACTE PUBLIC QUI AIT INSCRIT LEUR NOBLE RÉSISTANCE (2). Il devait donc rendre à Le Hennuyer un pareil tribut d'hommages, au lieu de nier son intervention bienveillante (3).

A l'égard de ces héros, comme pour le prélat, une simple tradition orale a seulement subsisté jusqu'au moment, plus ou moins rapproché, où les faits reçurent la publicité de l'impression. On ne peut dire que cette tradition ne suffit point pour certifier les faits, car l'historien qui rejeterait cette preuve de certitude accuserait de mensonge chaque page de nos annales. Il y a dans l'histoire, remarque un savant critique, une infinité de circonstances particulières de plusieurs évènemens mémorables qui ne se trouvent ni dans les registres publics, ni dans les pièces authentiques, et que l'on ne peut savoir que par le récit des témoins oculaires (4).

(1) Page 6.

(2) *Histoire de la Réforme*, tome III, p. 231. — M. Capefigue a écrit : « Je le dis haut (l'auteur parle de la réponse du vicomte » d'Orthes), la pièce citée par Voltaire a été supposée...... En » tout ceci, il n'y eut rien d'écrit. »

(3) *Les Huguenots*, page 30.

(4) Henri Griffet : *Traité des Preuves de la Vérité de l'Histoire.*

CHAPITRE XI.

—

Dernières années de Le Hennuyer.

1572-1578.

Charles IX n'obtint pas la paix qu'il avait recherchée au prix de tant de meurtres. Les réformés échappés aux masacres reprirent aussitôt les armes et mirent de nouveau une grande partie du royaume en combustion. Renfermés dans La Rochelle et dans les autres places de sûreté qui leur avaient été cédées, ils se défendirent avec plus d'acharnement que jamais. Une capitulation des plus favorables, que la cour se hâta d'accorder, termina promptement cette quatrième guerre civile (1).

(1) Juillet 1573.

Henri III, a peine monté sur le trône, eut a combattre les guerroyans hérétiques (1574), qui s'étaient mis en campagne avec une armée redoutable, commandée par trois princes du sang, et fortifiée par la jonction d'un corps nombreux venu d'Allemagne. Il y allait de sa couronne. La reine-mère inquiète et se méfiant avec raison du sort capricieux des armes, eut le crédit d'amener l'un et l'autre parti à négocier. Un cinquième traité de paix qui accordait la tolérance civile objet principal de toutes les requêtes et l'exercice public du culte réformé, mais seulement à deux lieues de Paris, fut encore une fois accepté. D'après ce traité, le Roi rendit le fameux édit de Poitiers. Cet édit, plus favorable qu'aucun des autres à l'hérésie, irrita si fortement les catholiques, qu'embrâsés du zèle le plus vif pour la défense de la religion, ils signèrent à Péronne le traité de la sainte Ligue dans le but d'organiser le parti catholique et de le rendre plus fort contre les ennemis de l'église, du Roi et de l'état (1577).

La paix de Poitiers a été, comme toutes les précédentes, de très-courte durée. Henri ayant donné, pendant les états de Blois, son adhésion au traité de la sainte Union, l'édit de pacification fut révoqué, et la guerre civile recommença pour la sixième fois.

Les calvinistes de la Normandie ne purent prendre qu'une faible part aux dernières guerres : effrayés par

la Saint-Barthélemi, ils étaient allés en grand nombre chercher un refuge en Angleterre.

La ville de Lisieux conserva pendant longtemps l'état de paix et de concorde que lui avait procuré son évêque (1). Cependant Le Hennuyer, devenu octogénaire, n'eût point le bonheur de voir la fin des longues dissensions qui avaient armé, depuis un quart de siècle, les Français les uns contre les autres. Il mourut à Lisieux, le mercredi 12 mars 1578, à sept heures du soir. Il fut inhumé dans le chœur de son église cathédrale, à l'endroit où le diacre chante l'Evangile aux fêtes solennelles. On lisait sur son tombeau, recouvert d'une nappe de bronze, les vers suivans :

« Cy-devant gîst le corps inhumé de celuy
» Que Lisieux doit plorer à bon droit aujourd'huy :
» C'est cil du bon Seigneur Jehan Le Hennuyer,
» Qu'à vos bonnes priers je vous prie n'oublier.
» Evesque de ce lieu, pasteur très-vénérable,
» Envers Dieu et chacun bontif et amiable,
» Lequel des lettres fut tellement amateur
» Qu'en son tems ne fut vu un plus savant docteur,
» Par son savoir exquis, et très-humbles moyens,
» Aumônier fut en France à quatre rois chrétiens
» Et conseiller ; aussi de Henri confesseur,
» Pour sa prudente vie en cela je suis seur.

(1) Lisieux embrassa vivement le parti de la Ligue sous l'épiscopat de ses successeurs, Jean de Vassé et le cardinal Anne d'Escars de Givry.

» Aux mondaines affaires il ne s'est emporté,
» Toujours a résidé dessus son évesché ;
» Et comme un vrai pasteur il n'a laissé entrer
» Le loup en son troupeau faute de se montrer.
. . . .
» Priait Dieu pour la France et ses loyaux suppôts,
» Pour le bien du pays et du public repos.
» Gardant entre le peuple son humble dignité,
» *Usant de la douceur* et non de gravité,
» Toutes ambitions il avait dépouillé.
» Il était de vertus non de soie habillé :
» Evesque dix-sept ans fut de cette contrée ;
» En est parti au temps qu'il y fit son entrée ;
» Car le douzième jour de mars il décéda,
» Au jour du mercredi du soir avant minuit,
» En l'an mil sept cent soixante et dix-huit,
» Ayant son vieillard front couvert de poil chenu,
» Aux années quatre-vingt de son âge venu,
» Pourtant nous prîrons Dieu que ce bon trépassé
» Avecque les sauvés *quiescat in pace*,
» Et nous fasse la grâce par sa sainte merci,
» Comme lui pouvoir vivre et mourir tout ainsi :

» Amen ! »

Cette longue épitaphe a été enlevée et livrée au fondeur en 1687. Le tombeau et plusieurs autres monumens regardés comme nuisibles à une nouvelle dispositions du chœur, furent alors mis en démolition par un architecte ignorant (1). Il ne restait ainsi que des copies de cette épitaphe, quand l'abbé Leprévost la pu-

(1) Les tombeaux des évêques Gui d'Harcourt, et de Guillaume d'Astin.

blia dans le *Mercure de France* du mois d'octobre 1742. M. Dubois l'a recueillie ensuite dans le tome premier de ses *Archives historiques de la Normandie.* Depuis la démolition de l'ancien jubé, situé à un mètre en dehors de la fermeture actuelle du chœur, la tombe de Le Hennuyer est cachée par les stalles. L'outrageante indifférence de l'architecte a servi à soustraire le caveau où repose le corps du vénérable Prélat aux profanations cupides de 1793.

La mémoire de l'évêque de Lisieux, conservée par les hommages impérissables de l'histoire, n'avait point besoin d'un monument de bronze pour parvenir jusqu'à nous.

L'abbé Chastelain a porté le nom de Le Hennuyer sur la liste des hommes pieux qu'il désigne à la vénération des peuples, d'après les renseignemens du chanoine de Lisieux Jean Leprévost (1), qui, le premier, avait donné à ce noble ennemi de l'hérésie le titre de *bienheureux*, dans l'ouvrage intitulé : *Vies des Saints Patrons du Diocèse* (2).

Deux maisons célèbres, auxquelles Le Hennuyer avait appartenu, ont honorablement conservé son portrait. Au collége de *Navarre*, ce portrait était

(1) *Martyrologe universel*, page 1198. — (2) Page 197.

placé dans la salle du réfectoire. Le prélat avait été peint en buste, ayant un rochet et un camail, la tête nue, et les cheveux courts. Ce tableau, qui était un don d'Etienne Le Tonnellier, curé de Saint-Eustache à Paris, a été reproduit, en 1788, par le célèbre Sergent au moyen d'une gravure au lavis (1).

Les dominicains de la rue Saint-Jacques à Paris, possédaient dans leur vaste salle de Saint-Thomas-d'Aquin un autre portrait d'une plus grande dimension. Le prélat avait été peint uniquement habillé en dominicain, sa mitre sur une table, avec cette inscription au-dessous : *Frère Jean Le Hennuyer, confesseur du roi Henri* II *et évêque de Lisieux.*

Un troisième portrait se trouvait à Lisieux au palais épiscopal. La *Société Populaire* l'inaugura en 1792 dans la salle de ses séances.

Un drame, composé par Sébastien Lemercier, fut, pour la première fois, imprimé à Lausanne, au mois d'août 1772, sous ce titre : *Jean Hennuyer, évêque de Lisieux.* C'était, dit l'auteur, après deux cents années, une espèce d'expiation offerte à l'humanité au nom de la patrie, et un hommage rendu à la vraie religion dans la personne d'un prêtre. Ce drame a eu plusieurs éditions, dont une publiée à Lisieux en 1773.

(1) Ce graveur a été député à la convention nationale.

Le conseil municipal de Lisieux a donné, en 1810, le nom d'*Hennuyer* à l'ancienne place du *Friche aux Chanoines.*

M. le ministre de l'intérieur a gratifié eu 1835 le musée de Lisieux d'un tableau, par M. Gosse, qui représente le prélat haranguant la foule devant la porte de l'évêché, et arrêtant les soldats sur le point de massacrer les huguenots. Une gravure au lavis par Sergent, avait, dès 1787, représenté cette scène touchante.

On voit par ce détail que toutes les opinions, la religion, la science, la philosophie moderne, et la philantropie se sont réunies pour applaudir au trait d'humanité de Jean Le Hennuyer, pour perpétuer le souvenir de cette généreuse action, qui retentit dans tous les cœurs et se grave dans tous les esprits; enfin, pour rendre un juste hommage à cette noble charité, fille sainte du catholicisme, qui anime un cœur pur doué d'une bonne conscience et d'une foi sincère. Ce concert d'éloges si divers a placé irrévocablement le nom de l'Evêque de Lisieux parmi les noms que l'histoire consacre aux hommages de la postérité.

FIN.

NOTES.

1. » .... Ambo San-Quintinienses, viri pietate doctrinâque » conspicui, ambo institutum sectati sancti Dominici, in sacrâ » quoque theologiæ Parisiensi Facultate ambo doctores, et » Henrici II regi Gallorum à christianis confessionibus, alteri, » quod mireris, in officio altero succedente. Nam istam fortè » vix et voti professionisque parilitatem et natalis soli commu» nionem, in quovis alio hominum binario reperies. » (*Claudius Hemeræus Augusta Viromanduorum vindicata*, lib. II, p. 347.)

2. Jacques d'Annebaut, fait évêque de Lisieux le 10 août 1539, et cardinal de Sainte-Suzanne, le 19 décembre 1544, mourut à Rouen le 6 juin 1558.

3. Pièces relatives à cette prise de possession : 1° Bulle du 6 octobre 1560, qui éteint une pension de 3,000 livres imposée à l'évêché de Lisieux au profit du cardinal Simonelli, par le pape Jules III. Le Hennuyer, exact observateur des règles de l'Eglise, comme le remarque Noël Deshayes, refusa d'accepter l'évêché, à cause de cette rente prélevée indûment sur les revenus. Le Pape, le Roi, et même le cardinal Simonelli, s'empressèrent de faire droit à sa réclamation. 2° Procuration donnée par Le Hennuyer, le 25 novembre 1560, à l'abbé Philippe

de Nocy, archidiacre et vicaire-général, pour prendre possession de l'évêché. 3° Lettres-patentes du Roi, datées d'Orléans, le 29 novembre 1560, pour l'exécution des bulles accordées à l'évêque de Lisieux. 4° Lettres-patentes du Roi, datées d'Orléans, le 1er décembre suivant, pour ordonner que le prélat soit mis en possession des biens et revenus de son évêché. Du même jour, serment de fidélité prêté par Le Hennuyer au Roi. 5° Autres lettres-patentes données à Paris, le 23 décembre suivant, par Charles IX, qui accorde main-levée sur le temporel de l'église de Lisieux. 6° Arrêt de la Chambre des Comptes de Paris, pour la mise à exécution de ces diverses lettres-patentes, du 7 janvier. Le 11 janvier suivant, M. de Nocy put enfin prendre possession de l'évêché au nom du nouvel évêque. (L'année 1561 ne commença que le 6 avril, jour de Pâques.)

4. Luther, entre autres erreurs, niait le changement du pain au corps. Calvin niait la présence réelle. L'un et l'autre ont renouvelé les erreurs de Vigilance, d'Aëtius, des iconoclastes, avec beaucoup d'autres. Vigilance rejetait l'invocation des Saints, avec le culte de leurs reliques. Aëtius, prêtre arien, rejetait l'épiscopat, la prière pour les morts, les jeûnes réglés, et quelques autres observances de l'Eglise. Les iconoclastes, ou briseurs d'images, ôtaient aux images de Jésus-Christ, de sa sainte Mère et des Saints, le culte relatif, et les brisaient, selon leur nom. (BOSSUET : *Variations.*)

5. Le Colloque de Poissy, ouvert sous la minorité de Charles IX, le 9 septembre 1561, fut dissous le 25 novembre suivant.

Les prélats furent assemblés pour conférer avec les ministres, et réformer les abus qui donnaient prétexte à l'hérésie.

« On ne traita proprement, dans cette assemblée, que deux » points de doctrine, dont l'un fut celui de l'Eglise, et l'autre » celui de la Cène. C'était là que l'on mettait le nœud de l'af- » faire, parce que l'article de l'Eglise était regardé, par les

» catholiques, comme un principe général qui renversait par » le fondement toutes les églises nouvelles; et que, parmi les » articles particuliers dont on disputait, aucun ne paraissait » plus essentiel que celui de la Cène.

» Des harangues on passa bientôt aux conférences particu- » lières. Les prélats n'approuvèrent rien du travail fait dans la » commission nommée pour concilier avec les ministres l'ar- » ticle de la Cène, et, de l'avis des docteurs qu'ils avaient » amenés avec eux, ils déclarèrent le formulaire hérétique. Ils » opposèrent, de leur côté, aux ministres, une déclaration de » leur foi, aussi pleine et aussi précise que celle des calvinistes » avait été imparfaite et enveloppée. Une telle simplicité n'ac- » commoda pas les ministres; et ainsi, une si grande assemblée » se sépara sans rien avancer.

» La réformation de la discipline ne réussit guère mieux : on » fit de belles propositions et de beaux discours, dont on vit » peu d'effet. » (Bossuet : *Variations*, t. I, *passim.*)

6. « La Sorbonne, » dit M. Capefigue, « était une grande et » nombreuse assemblée de docteurs appelés à décider les con- » troverses de foi et de doctrines. Lorsqu'il y avait tout un » peuple derrière ces questions catholiques, quand une parole » de docteur retentissait snr la place publique, ou se traduisait » dans les guerres civiles, la Sorbonne était une immense ins- » titution, et l'on s'explique le rôle d'autorité et d'énergie » qu'alors elle joua. » (*Histoire de la Réforme*, tome IV, p. 26.)

7. Les écrivains protestans ont qualifié de *massacre* les désordres qui eurent lieu à Vassi, petite ville de la Champagne, le 1er mars 1562. Cette querelle sanglante ne fut point, ainsi qu'ils le disent, un guet-à-pens, mais une rixe qui s'éleva fortuitement, un dimanche, entre les gens du duc de Guise, qui voyageait, et les calvinistes assemblés dans une grange pour le prêche. La grange était voisine de l'église. Le duc, qui s'était arrêté pour entendre la messe paroissiale, voyant l'office divin interrompu par les chants bruyans des huguenots, envoya les

prier de chanter avec moins d'éclat. Mais ceux-ci repoussèrent ses gens avec injures. Des injures on passa aux coups : les catholiques accourent ; des armes ont remplacé les pierres et les bâtons ; le sang coule, et une soixantaine d'entre eux sont tués ou blessés ; le duc est blessé lui-même, en voulant apaiser le tumulte. Ce fâcheux accident devint aussitôt le signal de la guerre civile dans tout le royaume.

8. L'église des dominicains fut rebâtie en 1634, et la maison conventuelle en 1777. Ces religieux avaient été établis à Lisieux, en 1248, par l'évêque Guillaume du Pont-de-l'Arche.

9. Par arrêt des 28 septembre et 18 octobre 1562, Jean Heultes, Jacques Legras, Laurent Lozier, Jean Busquet, et Robert Duperroir, furent condamnés à être pendus par le cou jusqu'à ce que la mort s'en suivît, et à la confiscation de leurs biens.

10. Gui d'Harcourt, évêque de Lisieux en 1303, a fait, en faveur de sa cathédrale, de nombreuses fondations qui en ont considérablement augmenté le revenu. Il mourut le 4 avril 1336.

11. Guillaume d'Estouteville, évêque de Lisieux, l'un des arbitres qui s'employèrent, en 1411, à la réconciliation des ducs d'Orléans et de Bourgogne, donna, par son testament, plusieurs terres considérables à son église cathédrale, entre autres le château de Courtonne, où il mourut le 10 janvier 1415. Son tombeau, monument remarquable, fut renversé et profané au moment du pillage de la cathédrale par les calvinistes, en 1562.

12. Jean de Dormans, cardinal et chancelier de France sous le règne de Charles v, fut évêque de Lisieux de 1358 à 1360. Il occupa ensuite le siége de Beauvais.

13. Brando Castiglione, né à Milan en 1350, évêque de Plaisance et cardinal, était un diplomate renommé par son habileté dans les affaires. Henri v, roi d'Angleterre, voulut se l'attacher :

il l'appela dans ses états, et lui conféra de nombreux bénéfices, entre autres l'évêché de Lisieux (septembre 1420). Ce prélat, négligeant pour les affaires politiques les devoirs de l'épiscopat, profitait seulement des revenus de l'évêché. Le Chapitre porta de vives plaintes au Roi, et le cardinal donna sa démission en 1424, à condition que son frère Zanos de Castiglione le remplacerait.

14. « Pierre Cauchon, docteur, » dit Monstrelet, « moult » enclin et affecté à la partie de Bourgogne, » était aumônier du roi d'Angleterre. Il avait présidé au procès de Jeanne d'Arc, qu'il livra iniquement aux bourreaux. Chassé de l'évêché de Beauvais par les Français, il fut pourvu de l'évêché de Lisieux. Il mourut subitement en 1443, et fut inhumé sous un tombeau de marbre noir, dans la Chapelle à la Vierge de la cathédrale. Cauchon avait fait bâtir cette Chapelle en expiation de l'atroce supplice de l'héroïne d'Orléans.

15. L'article 9 de l'ordonnance royale faite à la requête des états tenus à Orléans, porte : « Une prébende, ou le revenu » d'icelle, demeurera destiné pour l'entretenement d'un pré- » cepteur qui sera tenu, moyennant ce, instruire les jeunes » enfants de la ville gratuitement et sans salaire ; lequel précep- » teur sera élu par l'archevêque ou évêque du lieu, appelés les » chanoines de leur église, et le maire, échevins, conseillers » ou capitouls de la ville, et destituable par ledit archevêque » ou évêque, et par l'avis des susdits. »

16. Le Grand-Séminaire ne fut établi qu'en 1653, par l'évêque Léonor Ier de Matignon, qui en confia la direction aux Eudistes. Le P. Eudes, fondateur de cette congrégation, prit en même temps possession du Collége.

Le Petit-Séminaire, rue Faubourg-de-la-Chaussée, a été fondé, en 1704, par l'évêque Léonor II de Matignon, pour y élever vingt étudians qui devaient certifier de leur pauvreté, et prouver leur capacité dans un concours.

On doit aussi à ce prélat les écoles gratuites des Sœurs de la Providence, établies en 1683, pour l'instruction des filles pauvres.

L'établissement du pensionnat des religieuses Ursulines est de 1632.

Les Frères des Ecoles Chrétiennes de la maison de Saint-Yon, à Rouen, ouvrirent leurs classes à Lisieux le 1er avril 1777, par les soins de l'évêque, M. de Condorcet, qui a fait les frais de leur entretien.

17. Le 30 mai 1571, Laurent Dumesnil, maître ès arts, curé de Vimoutiers, fut élu, par l'Evêque, le Chapitre et les officiers de la ville, principal du nouveau Collége. L'abbé Dumesnil s'étant, au bout de quelques mois, démis de ses fonctions, l'Evêque convoqua, le 17 mars 1572, une nouvelle assemblée, qui choisit pour cette charge Jacques Auber, curé de Saint-Vincent-de-la-Rivière, et doyen de Montreuil.

18. Les actes des donations faites à la cathédrale, et une grande partie des titres des biens de l'évêché, ayant été livrés aux flammes pendant le pillage de 1562, le seigneur de Fervaques et autres chefs s'emparèrent des terres à leur convenance. Cette injuste conquête a profité à leurs héritiers pendant près d'un siècle, malgré les poursuites des évêques. Quoique plusieurs lettres-patentes du Roi eussent enlevé aux détenteurs tout bénéfice de péremption et de prescription, les biens usurpés ne rentrèrent au domaine épiscopal qu'en 1655.

19. On peut voir les règlemens de ce synode, au nombre de vingt-trois, dans la Collection des Conciles de la province, par dom Bessin. Cet auteur a daté la tenue de cette assemblée de l'année 1580, au lieu de 1570. Cette faute peut être attribuée à l'imprimeur.

20. Guy de Longchamp de Fumichon, nommé capitaine-gouverneur de Lisieux pour le duc de Bellegarde, le 28 octobre 1562, fut deux fois remplacé, en 1568, par le seigneur de

Fervaques. Mais, réintégré le 16 octobre, il conserva cette charge jusqu'en 1585, époque où il s'en démit en faveur de son fils. Il est bon de remarquer que l'Evêque jouissait du privilége de *nommer à Sa Majesté un capitaine pour commander sous son autorité en la ville de Lisieux*, ainsi qu'on le voit par un *arrêt du conseil, du* 19 *janvier* 1619.

21. L'ancien palais épiscopal était fortifié avec tours, fossés et pont-levis. On trouve un plan de ce château dans les cartons de la Bibliothèque royale, section des gravures. Le dernier palais a été bâti en 1697.

22. Voltaire a écrit :

« Ces monstres furieux, de carnage altérés,
» Excités par la voix des prêtres sanguinaires,
» Invoquaient le Seigneur en égorgeant leurs frères ;
» Et, le bras tout souillé du sang des innocens,
» Osaient offrir à Dieu cet exécrable encens. »

(Poëme de *la Henriade*, chant II.)

Laissons l'auteur de l'*Histoire de la Réforme* apprécier le témoignage de ce poëme. « Je considère *la Henriade*, » dit M. Capefigue, « comme l'œuvre qui a le plus faussé les idées » sur les événemens de cette époque. Ce n'est pas seulement » une poésie froide, une épopée aux couleurs de collége et de » *pensum*, mais bien encore l'expression de mauvaises études » sur un temps qui échappait à la génération d'encyclopédie, » laquelle n'était préoccupée que de sa haine contre le catholi» cisme, puissance d'intelligence au moyen-âge. »

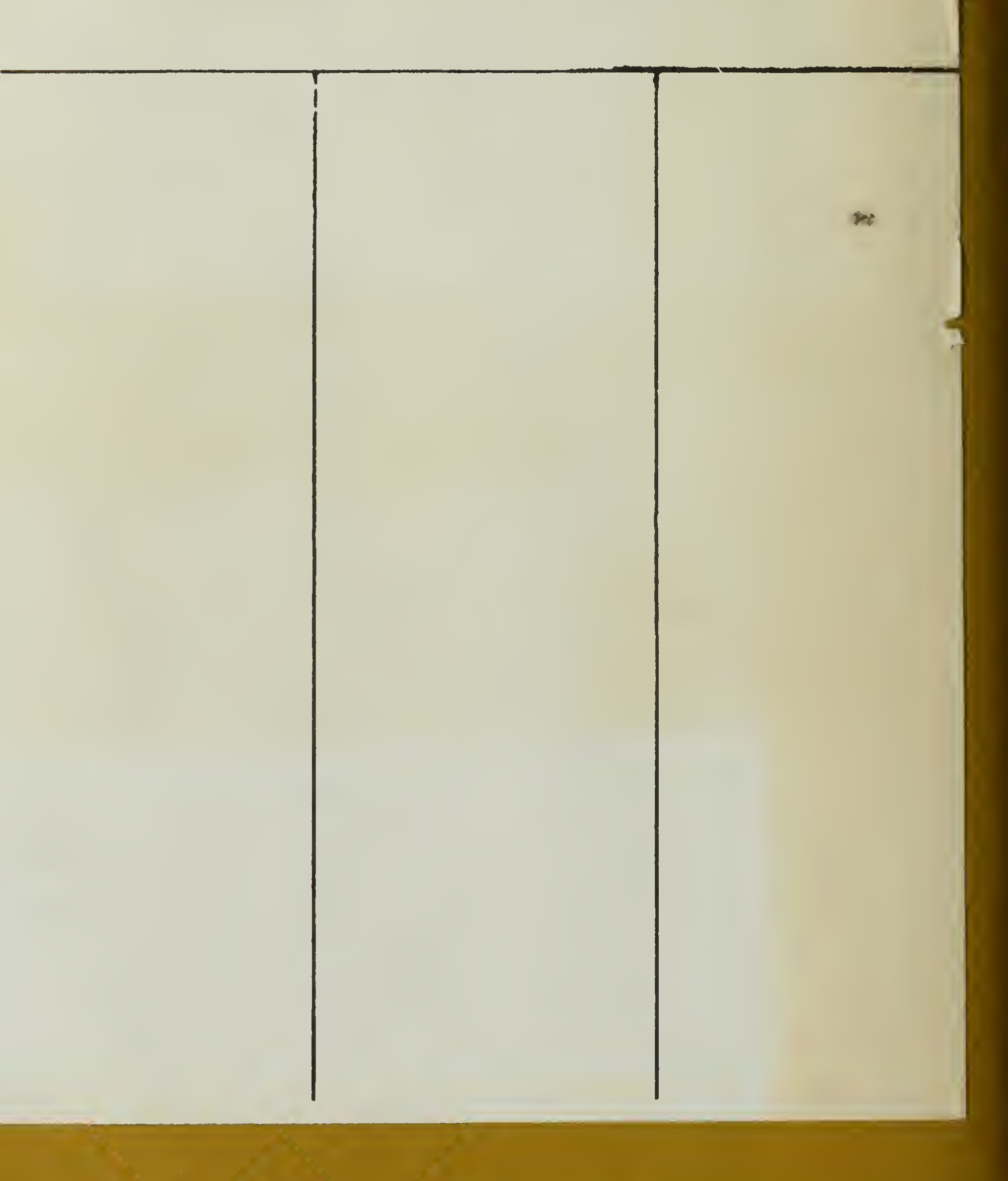
(*Histoire de la Réforme*, t. I, p. 22.)

23. On a les informations et les jugemens où il paraît que ces sanglantes exécutions (le massacre des catholiques) se faisaient par délibération du conseil des protestans. On a, en original, les ordres des généraux et ceux des villes, à la requête des consistoires, pour contraindre les papistes à embrasser la réforme, par taxes, par logemens, par démolition de maisons, par découvertes de toits. (Bossuet : *Variations*.)

FIN DES NOTES.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.


La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance
The Library
University of Ottawa
Date Due

